



**RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION
DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE**

Décembre 2002

TABLE DES MATIERES

INTITULES	PAGES
INTRODUCTION	04
1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	05
1.1. PRODUCTION	05
1.2. PRIX ET INFLATION	06
1.3. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGE	06
1.4. EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES	07
1.5. PERSPECTIVES POUR 2003	08
1.5.1. PRODUCTION	08
1.5.2. PRIX ET INFLATION	09
1.5.3. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGE	09
1.5.4. EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES	09
2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN	10
2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	10
2.1.2. ETAT DE CONVERGENCE	12
2.1.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2002	12
2.1.2.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2003-2005	13
2.1.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	16
2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO	17
2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET PERSPECTIVES 2003	17
2.2.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2002 ET 2003	19
2.2.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	20
2.3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA CÔTE D'IVOIRE	21
2.3.1. LES PERSPECTIVES 2002 SANS LA CRISE	21
2.3.2. LA CONJONCTURE ACTUELLE ET LES PERSPECTIVES 2002-2003	23
2.3.3. ETAT DE CONVERGENCE	25
2.3.4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	26
2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE BISSAU	27
2.4.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET PERSPECTIVES 2003	27
2.4.2. ETAT DE LA CONVERGENCE	29
2.4.3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	30
2.5 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI	32
2.5.1 Evolution économique récente	32

2.5.2	ETAT DE LA CONVERGENCE	34
2.5.2.1.	SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2002	34
2.5.2.2.	PERSPECTIVES 2003-2005	35
2.5.3.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	37
2.6.	SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER	39
2.6.1.	EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	39
2.6.2.	ETAT DE LA CONVERGENCE	41
2.6.3.	PERSPECTIVES POUR 2003-2005	42
2.6.4.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	44
2.7.	SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL	45
2.7.1.	EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET PERSPECTIVES 2003	45
2.7.2.	ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2002 ET 2003	46
2.7.3.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	47
2.8.	SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO	49
2.8.1.	EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	49
2.8.2.	ETAT DE LA CONVERGENCE	51
2.8.2.1.	SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2002	51
2.8.2.2.	PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2003-2005	52
2.8.3.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	54
2.9.	SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION¹	55
2.9.1.	SITUATION ECONOMIQUE RECENTE	55
2.9.2.	ETAT DE LA CONVERGENCE	58
3.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	60

INTRODUCTION

En 2002, l'activité économique et financière dans l'Union s'est déroulée dans un environnement international marqué par la confirmation de la reprise économique mondiale. Sous l'impulsion de la reprise des investissements des entreprises et des exportations aux USA et en Asie, la croissance économique serait de 2,3 % en 2002 contre 1,9 % en 2001. La zone euro en bute au resserrement de l'offre de crédit et aux faibles perspectives de la demande et l'Amérique du Sud confrontée à une dépréciation continue des monnaies connaîtraient une récession. Alors qu'en Afrique, la croissance soutenue par la demande intérieure alimentée par les dépenses publiques, stagnerait autour de 2,6 %. Dans ce contexte, l'inflation devrait reculer dans la plupart des régions notamment dans la zone euro en rapport avec la baisse des produits pétroliers et la stabilisation de l'euro au voisinage du dollar.

Sur le marché des matières premières, un léger raffermissement des cours est observé en rapport avec l'accélération de la croissance mondiale. S'agissant des conditions monétaires et financières, elles se sont légèrement détendues aux Etats-Unis comme en témoignent la baisse des taux d'intérêt et la dépréciation du dollar. Dans la Zone euro, par contre, les conditions se sont durcies. Dans l'UEMOA, les taux directeurs sont demeurés inchangés.

La conjoncture régionale semble avoir neutralisé les effets positifs escomptés de la reprise de l'activité à l'échelle mondiale sur l'Union. La dégradation du climat socio-politique a contraint à réviser les projections optimistes fondées sur la normalisation de la situation socio-politique dans l'Union et la reprise de la coopération avec la Communauté internationale. En effet, les prévisions indiquaient un taux de croissance de 4,4 % en 2002. Cette performance était attendue dans un contexte marqué par la maîtrise de l'inflation avec un taux annuel moyen de 2,7 % contre 4,1 % en 2001. Ces perspectives sont désormais compromises avec la crise socio-politique qui a resurgi en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. La croissance économique est re-estimée à 2,7% en 2002. Le taux moyen annuel d'inflation serait de 2,9 %.

Au plan des finances publiques, l'amélioration amorcée suite à la reprise des négociations avec le FMI devrait également s'estomper. Le ralentissement de l'activité qui résulte de la situation de crise qui affecte directement quatre des huit économies de l'Union, aura des effets pervers sur les finances publiques. Dans ces conditions, le profil des critères de convergence se dégraderait par rapport aux objectifs retenus dans les programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité 2002-2004.

Le présent rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale analyse l'évolution de la situation économique et financière récente des Etats membres et celle de l'Union. Il s'attache, en outre, à apprécier les efforts de convergence des économies nationales à travers une analyse de l'évolution des critères de convergence en 2002 et celle des sentiers décrits pour le moyen terme 2003-2005. Elaboré sur la base des informations disponibles à la Commission à la date du 30 novembre 2002, ce rapport s'articule autour des principaux points suivants :

- L'évolution économique récente ;
- L'état de convergence ;
- Les conclusions et recommandations.

1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Les évolutions qui se dessinaient au début de l'année 2002 corroboraient l'hypothèse d'une reprise de l'activité économique mondiale, d'une atténuation des pressions inflationnistes, liées à la détente des prix du pétrole observée à la fin de l'année 2001 et d'un probable relèvement des taux directeurs des Banques Centrales. Les données macroéconomiques publiées au premier semestre, semblaient confirmer ce scénario de redémarrage des économies des pays industrialisés.

Toutefois, les dernières estimations indiquent plutôt un scénario de croissance modérée d'ici la fin de l'année 2002. En effet, contrairement aux périodes précédentes de sortie de crise, les bases de la reprise semblent fragiles en raison de la persistance de risques politiques dans certaines régions du monde et de la remontée des prix du pétrole de 36 % au début de l'année. Cette situation a contribué à modifier les anticipations d'un resserrement des politiques monétaires par les Banques Centrales des pays industrialisés, en particulier la Federal Reserve Bank et la Banque Centrale Européenne.

1.1. PRODUCTION

En 2002, les dernières estimations indiquent une reprise de l'activité économique mondiale avec un taux de croissance du PIB qui devrait se situer à 2,3 % contre 1,9 % en 2001. Cette accélération du rythme de croissance économique mondiale serait essentiellement imputable aux Etats-Unis et à l'Asie.

Aux Etats-Unis, l'activité économique renouerait avec la croissance grâce, notamment à la hausse des consommations privée et publique au premier trimestre, suivie d'une reprise des investissements des entreprises et des exportations au troisième trimestre. Au total, la croissance du PIB serait de 2,3 % en 2002 contre 0,3 % en 2001.

Au Japon, l'économie serait en récession pour la seconde année consécutive, avec un taux de croissance du PIB de -0,7 % en 2002 contre - 0,3 % en 2001, en liaison avec la baisse des investissements des entreprises.

Dans la zone Euro, la situation économique serait marquée par un léger ralentissement de l'activité économique avec un taux de croissance de 0,8 % contre 1,4 % en 2001. Les entreprises ne semblent toujours pas incitées à reconstituer des stocks qui avaient pourtant fortement diminué en 2001. Leurs dépenses d'investissement se seraient à nouveau contractées.

En France, le rythme de croissance de l'économie enregistrerait une décélération en 2002. Avec un taux de 0,9 %, la croissance du PIB serait en retrait de 0,9 point de pourcentage sur celui de l'année 2001. Les contributions de la demande intérieure et extérieure à la croissance seraient respectivement de 1,5 et 0,1 point en 2002.

Pour l'Allemagne, le taux de croissance serait de 0,4 % en 2002 contre 0,6 % en 2001. Le ralentissement de l'activité économique est imputable aux grèves, liées à des négociations salariales conflictuelles qui ont fortement perturbé la production, notamment dans l'industrie manufacturière et dans les BTP. Dans ce contexte, marqué notamment par le resserrement de l'offre de crédit et de faibles perspectives de demande, l'investissement productif s'est à nouveau contracté, portant le recul du taux d'investissement en biens d'équipement à près de 1,5 point du PIB.

En Asie, la croissance devrait se situer à 6 % en 2002 contre 5,2 % en 2001. Cette performance économique résulte des politiques monétaires accommodantes assorties de mesures d'accompagnement inscrites dans les budgets publics. Au premier semestre 2002, la vigueur des exportations a tiré l'activité des pays d'Asie, permettant un affermissement de la reprise enclenchée à la fin de l'année 2001.

En Amérique Latine, l'économie serait globalement en récession en 2002, avec un taux de croissance du PIB de - 2,4 % contre 0,1 % en 2001. Cette récession s'est déroulée dans un contexte de dévaluation en Argentine, au Venezuela et en Uruguay et de dépréciation continue du taux de change de la monnaie brésilienne. La demande intérieure s'est effondrée dans la plupart des pays d'Amérique latine, à l'exception du Chili et du Mexique.

En Afrique au Sud du Sahara, le rythme de croissance de l'activité économique demeurerait stable en 2002. La croissance du PIB s'établirait aux environs de 2,6 %. La demande intérieure serait soutenue et alimentée par de fortes dépenses publiques. Pour l'Afrique du sud, le taux de croissance du PIB serait de 2,5 % et pour le Nigeria à 0,5 %.

1.2. PRIX ET INFLATION

En 2002, les pressions inflationnistes devraient diminuer dans la plupart des régions du monde, excepté en Amérique latine.

Aux Etats-Unis, le repli de l'inflation amorcé au deuxième trimestre 2001 s'est poursuivi jusqu'au premier trimestre 2002, conjointement à la baisse du prix du pétrole. La hausse des cours du pétrole au printemps induirait une nouvelle augmentation de l'inflation au second semestre 2002. Au total, le taux d'inflation s'établirait à 2,3 % en 2002 contre 2,7 % en 2001.

Au Japon, la déflation demeurerait en 2002.

Dans la zone Euro, l'inflation baisserait légèrement en 2002. Le taux d'inflation s'établirait à 2,2 % en 2002 contre 2,3 % en 2001. La modération des prix des produits et la stabilisation de l'euro au voisinage de la parité unitaire avec le dollar ont contribué à favoriser la décélération du rythme de croissance des prix à la consommation.

En Asie, les tensions inflationnistes diminueraient dans presque tous les pays où elles s'étaient manifestées en 2001.

En Amérique latine, l'inflation remonterait à 18,3 % contre 5,2 % en 2001. En effet les conditions de financement se sont détériorées au Brésil et au Venezuela, en dépit de la détente des taux d'intérêt, observée au niveau mondial.

En Afrique Sub-Saharienne, un léger repli de l'inflation est attendue en 2002. Le taux d'inflation se situerait à 7,4 % contre 7,8 % en 2001.

1.3. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGE

Aux Etats-Unis, les conditions monétaires et financières se sont en effet légèrement détendues en 2002, sous l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêt et de la dépréciation du dollar.

Au Japon, les taux directeurs de la banque du Japon sont toujours bloqués à zéro. La Banque du Japon a injecté des liquidités dans le secteur bancaire à un rythme de plus en plus soutenu. Cette impulsion monétaire n'a pas été profitable à l'économie en raison de la frilosité des banques depuis la crise de 1999.

Dans la zone euro, depuis la dernière baisse de ses taux directeurs intervenu en mi 2001, la Banque Centrale européenne a maintenu sa politique inchangée.

En Asie, le niveau relativement faible de l'inflation, a permis à la plupart des pays de la région de desserrer leur politique monétaire. Les taux de change des monnaies de la région ont peu varié et sont demeurés en deçà de leur niveau antérieur à la crise asiatique.

En Amérique latine, malgré la détente des taux d'intérêt au niveau mondial, les conditions de financement se sont détériorées au Brésil et au Venezuela

S'agissant des pays de l'UEMOA, les taux directeurs de la BCEAO sont restés inchangés en 2002. Le taux d'escompte et le taux des prises en pension sont demeurés inchangés, respectivement à 6,5 % et 6 %.

Sur le marché des changes, la révision des anticipations s'accompagne depuis le mois d'avril 2002 d'un retournement du dollar vis à vis de l'euro et du yen. Le billet vert s'est déprécié de 1 % vis à vis de l'euro et de 1,7 % par rapport à la devise nipponne entre avril et mai. Au cours du second semestre le dollar reprend un peu de vigueur.

1.4. EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES

Le mouvement de baisse des cours des matières premières amorcé en 2001 s'est inversé au début de l'année 2002. Le redémarrage de l'économie mondiale en 2002 devrait se traduire par une reprise de la demande mondiale des principaux produits de base et induire un léger raffermissement des prix des matières.

Le cacao : le cours du cacao passerait de 1088,4 \$/Mt en 2001 à 1788,3 \$/Mt en 2002 soit une augmentation de 64,3 %. Au cours de l'année 2002, la demande mondiale de cacao a augmenté entraînant une réduction de l'écart entre la production et la consommation de cacao.

Le café : la production de la Côte d'Ivoire et celle du Kenya ont respectivement baissé de 10 % et 7 %. Il en est de même en l'Amérique Latine. Entre le mois d'août et octobre, les cours ont augmenté de 19 % pour atteindre leur plus haut niveau depuis 23 mois. Au cours de l'année 2002, la production mondiale du café augmenterait de 9 % par rapport à l'année 2001. Sur l'année 2002, les cours devraient augmenter de 10,6 %, pour s'établir à 30,3 cents/livre contre 27,3 cents/livre en 2001.

Le coton : Les subventions accordées à la filière coton aux Etats Unis et la forte production chinoise ont entraîné une chute des cours. Ils baisseraient de 4,9 %. La production australienne chuterait de moitié, pour cause de sécheresse. Cela pourrait profiter à la production ouest-africaine de coton.

Le pétrole : le cours du pétrole se situerait autour de 24,8 \$/baril en 2002 contre 24,3 \$/baril en 2001. Tirant l'expérience des crises passées, l'élément de surprise et de

déstabilisation du marché pétrolier est aujourd'hui maîtrisé. Les pays consommateurs disposent de stocks régulateurs pour faire face à d'éventuelles interruptions des livraisons.

L'or : qui avait retrouvé son rôle de valeur refuge en 2001 a continué à se renchérir en 2002. Les cours augmenteraient de 13,8 % pour s'établir à 308,5 \$/once.

L'huile d'arachide et de palme : les cours augmenteraient respectivement de 1 % et 34,9 % pour s'établir à 678,4 \$/Mt et 386,3 \$/Mt en 2002.

Le riz : les cours du riz remonteraient à 191,8 \$/Mt en 2002 contre 172,7 \$/Mt en 2001.

Caoutchouc : Les cours augmenteraient de 27,9 % en s'établissant à 34,9 cents /livre.

L'uranium : Les cours augmentent de 14,1 % en s'établissant à 9,8 dollars/livre.

1.5. PERSPECTIVES POUR 2003

1.5.1. PRODUCTION

Au niveau mondial, la reprise économique amorcée en 2002 devrait se poursuivre. Le taux de croissance serait de 3,3% en 2003.

Aux Etats-Unis, il s'établirait à 2,7 % en 2003. La reprise devrait être liée à l'évolution de l'investissement en équipement des entreprises. Parallèlement, l'investissement des entreprises dans la construction pourrait redémarrer au début de l'année 2003. La consommation privée, quant à elle, progresserait en 2003 sous l'effet notamment d'une amélioration graduelle sur le marché du travail. Elle serait toutefois moins dynamique qu'en 2002, en raison de légères baisses d'impôts.

Au Japon, après deux années consécutives de récession, l'économie japonaise renouerait avec une croissance positive de 1,4 %. La stabilisation du marché du travail et dans une moindre mesure les baisses d'impôts permettraient en 2003 une reprise modérée de la consommation privée. La demande mondiale adressée au Japon continuerait de croître en 2003, permettant une croissance soutenue des exportations.

Dans la zone Euro, le PIB progresserait d'un peu plus de 2 % en 2003, à la faveur d'une reprise de la demande intérieure. La consommation des ménages devrait s'accélérer en début 2003, soutenue par la bonne tenue des revenus salariaux et la modération de l'inflation. L'investissement productif s'inscrirait en progression en 2003.

En France, l'économie devrait continuer à jouer le rôle de locomotive de la zone Euro. Le rebond progressif des investissements des entreprises pourrait faire porter le taux de croissance du PIB à 2 % en 2003.

En Allemagne, le PIB progresserait de 1,7 %, soit un rythme plus faible que la moyenne de la zone euro. En 2003, les exportations resteraient le principal moteur de la croissance. La consommation et l'investissement se redresseraient progressivement.

En Asie, le taux de croissance du PIB se stabiliserait à 6 % en 2003, en raison des mesures d'accompagnement inscrites dans les budgets publics.

En Amérique latine, l'activité économique progresserait de 1,4 % en 2003. La reprise de la croissance économique serait tirée par le Chili, le Mexique, et le Brésil avec des taux de croissance respectifs de 3,2 %, 2,7 %, et 1,7%.

En Afrique Sub-Saharienne, le taux de croissance s'établirait à 3,2 % en 2003 contre 2,6 % en 2002. En 2003, la croissance devrait s'accélérer du fait de l'amélioration de l'environnement international. L'investissement et la consommation des ménages bénéficieraient de ces perspectives.

1.5.2. PRIX ET INFLATION

Aux Etats Unis, le taux d'inflation s'établirait à 1,9 % en moyenne annuelle en 2003, dans l'hypothèse d'une stabilité des prix du baril du pétrole.

Au Japon, le retour à une croissance positive des prix ne semble pas envisageable d'ici la fin 2003.

Dans la zone Euro, l'inflation reviendrait sous la barre des 2 % en 2003.

1.5.3. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGE

Aux Etats-Unis, Les conditions monétaires et financières redeviendraient plus restrictives à l'horizon 2003.

Au Japon, la politique monétaire devrait viser la relance de l'activité économique en mettant fin à la déflation. A cet égard l'assouplissement quantitatif pourrait être une mesure efficace.

Dans la zone Euro, la désinflation attendue en 2003 et le creusement de l'écart de production dans la zone euro, pourraient conduire au maintien des taux monétaires à un bas niveau, voire avec une légère détente de ceux ci au cours de l'année 2003.

1.5.4. EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES

La reprise de l'activité économique mondiale devrait se traduire par une augmentation de la demande mondiale des principaux produits de base et par conséquent un redressement des cours. L'ensemble des cours des matières premières, excepté celui de l'or, s'inscrirait à la hausse pour l'année 2003.

Pour le pétrole, le prix du baril serait autour de 25 dollars en 2003.

En ce qui concerne le café, la tendance haussière, observée en 2002 devrait se poursuivre en s'accélégrant en 2003. Les cours se situeraient à 31,1 cents/livre en 2003 contre 30,2 cents/livre en 2002.

S'agissant du cacao, les cours pourraient également augmenter de 4,6 % pour se situer à 1870,5 \$/Mt contre 1788,3 \$/Mt en 2002.

Pour le coton, l'annonce de la chute de moitié de la production de coton australienne, pour sécheresse, pourrait réduire les stocks et permettre le raffermissement des cours. Ils se situeraient à 49,7 cents /livre en 2003 contre 45,6 cents/livre en 2002.

Enfin pour l'or, il est prévu une baisse des cours de 3,4 %, en passant de 308,5 \$/once en 2002 à 298 \$/once en 2003.

2.1. STUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN

L'activité économique enregistrerait une accélération de sa croissance avec un taux de 6,0 % en 2002 contre 5,0 % en 2001, en raison des performances des secteurs primaire et tertiaire. Cette bonne tenue de la croissance se réaliserait dans un contexte marqué par la maîtrise de l'inflation. En effet, le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 2,5 % contre 4,0 % en 2001.

La situation des finances publiques serait caractérisée par une aggravation du déficit global, résultant d'une augmentation plus forte des dépenses par rapport à celle des recettes totales. Le solde budgétaire global hors dons serait de -5,1 % du PIB contre -4,2 % en 2001.

Quant aux échanges extérieurs, leur évolution se traduirait par une aggravation du déficit courant hors transferts officiels qui représenterait 8,2 % du PIB contre 7,5 % en 2001. Cette situation est imputable à l'évolution défavorable de la balance commerciale.

A fin décembre 2002, la situation monétaire serait caractérisée par une augmentation des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur, induisant ainsi une progression de la masse monétaire de 10,6 %.

En matière de convergence économique les normes associées aux différents critères seraient respectées, excepté celles relatives au déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal et au taux de pression fiscale.

2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le taux de croissance s'établirait à 6,0 % contre 5,0 % en 2001. Cette évolution de la croissance serait imputable à la bonne tenue de l'ensemble des secteurs d'activité.

Le secteur primaire progresserait de 5,7 % en 2002 contre 3,1 % en 2001, sous l'effet d'une bonne production cotonnière au cours de la campagne 2001-2002. La croissance du secteur secondaire, portée par les industries alimentaires et la branche énergie, s'établirait à 7,4 %. Le secteur tertiaire, tiré essentiellement par les services non marchands, connaîtrait une croissance de 5,7 %. Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient, respectivement, de 2,3 points ; 1,1 point et 2,6 points.

Du côté de la demande, la croissance serait soutenue par la consommation finale, dont la contribution s'élèverait à 5,7 points. Quant à l'investissement global et aux échanges extérieurs, leurs contributions à la croissance seraient respectivement, de 0,9 point et de -0,6 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute devrait se dégrader pour représenter 12,2 % du PIB en 2002 contre 13,7 %. Epousant le même profil, le taux d'investissement global s'établirait à 19,6 % en 2002 contre 20,5 % en 2001.

En 2002, il est attendu une décélération de l'inflation par rapport à l'année précédente avec un taux d'inflation annuel moyen de 2,5 % contre 4,0 % en 2001. Les types de consommation «Produits alimentaires, boissons et tabac», et «Transports» seraient à la base de cette détente des prix.

S'agissant des finances publiques, la situation serait caractérisée par une aggravation du déficit global, résultant d'une faible progression des recettes budgétaires par rapport à celle des dépenses totales.

Les recettes budgétaires totales augmenteraient de 10,4 % pour représenter 16,3 % du PIB contre 16,2 % en 2001. Cette légère amélioration serait due à l'accroissement des recettes fiscales, notamment des recettes douanières qui augmenteraient de 10,7 % en 2002. Quant à la progression des dépenses de 15,3 %, elle s'expliquerait par l'augmentation simultanée des dépenses courantes et des dépenses d'investissement.

L'augmentation des dépenses courantes serait imputable à la progression de la masse salariale et des transferts courants, respectivement, de 10,9 % et de 44,5 %. L'accroissement des investissements résulterait d'une augmentation concomitante des investissements financés sur ressources extérieures de 14,0 % et des investissements financés sur ressources intérieures de 8,5 %.

S'agissant de la dette extérieure, son encours rapporté au PIB s'établirait à 59,8 % contre 59,1 % en 2001. Le service dû de la dette rapporté aux recettes fiscales représenterait 10,9 % en 2002 contre 11,0 % en 2001. Le Bénin a atteint le point de décision de l'Initiative PPTTE et devrait atteindre le point d'achèvement au premier trimestre 2003.

Au niveau des échanges extérieurs, le solde de la balance des paiements devrait ressortir excédentaire à 35,0 milliards contre 125,8 milliards en 2001. Cette situation serait induite par l'évolution défavorable des transactions courantes et du compte de capital et d'opérations financières. En effet, le déficit des transactions courantes se dégraderait de 19,3 milliards en s'établissant à 81,5 milliards, en liaison avec les déficits enregistrés au niveau des soldes commercial (175,1 milliards), des services (21,4 milliards) et des revenus (10,3 milliards) conjugués à la baisse enregistrée de l'excédent des transferts courants notamment privés, consécutivement à la réduction des envois de fonds des travailleurs émigrés.

L'évolution défavorable de la balance commerciale serait imputable à la baisse des exportations de coton consécutive à la réduction de 26,9 % des cours, malgré une augmentation de 38,9 % des quantités exportées. Ainsi, hors transferts officiels, le déficit extérieur courant représenterait 8,2 % du PIB contre 7,5 % en 2001.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'établirait à 116,5 milliards, du fait de l'évolution défavorable des transferts en capital, notamment des dons projets, des investissements directs et des autres investissements. Le financement exceptionnel composé des remises de dette se situerait à 19,9 milliards contre 15,7 milliards en 2001.

Quant à la situation monétaire, elle serait caractérisée par une hausse de 35,0 milliards des avoirs extérieurs nets par rapport à leur niveau de l'année précédente, pour s'établir à 502,2 milliards à fin décembre 2002. Cette évolution est exclusivement imputable à la Banque Centrale dont la position extérieure nette ressortirait à 274,5 milliards, en repli de 88,0 milliards par rapport à fin décembre 2001, les avoirs extérieurs nets des banques seraient accrus de 9,7 milliards, pour s'établir à 114,4 milliards au cours de la période.

A fin décembre 2002, l'encours du crédit intérieur serait prévu en accroissement de 16,0 milliards par rapport à fin décembre 2001, pour s'établir à 95,8 milliards, dont

-104,3 milliards pour la PNG et 200,1 milliards pour les crédits à l'économie. Au total, il en est résulterait une augmentation de la masse monétaire de 10,6 % par rapport à son niveau atteint à fin décembre 2001, pour s'établir à 596,0 milliards.

2.1.2. ETAT DE CONVERGENCE

2.1.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2002

Selon les critères de convergence, la situation se présente comme suit :

Critères de premier rang

Le solde budgétaire de base (hors PPTE) rapporté au PIB nominal s'établirait à 0,8 % en 2002, respectant la norme ainsi que l'objectif fixé dans le précédent programme pluriannuel. Cette situation s'explique par la réalisation des objectifs en matière de recettes et des dépenses de base. En tenant compte des ressources PPTE, le solde budgétaire de base avec PPTE rapporté au PIB nominal serait de -0,2 %.

Le taux d'inflation annuel moyen est attendu à 2,5 % en 2002 contre 4,0% en 2001 pour un objectif de 2,5 % prévu dans le cadre du programme pluriannuel 2002-2004.

Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal s'établirait à 59,8 % en 2002.

Les arriérés de paiement :

La non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la période de la gestion courante serait respectée en 2002 comme les années précédentes ;

La non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la période de la gestion courante serait respectée en 2002 comme les années précédentes.

Critères de second rang

Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales serait de 32,7 % en 2002 pour un objectif de 30,6 %. Ce résultat s'explique par le dégel partiel des incidences financières des avancements des Agents Permanents de l'Etat. Toutefois, la norme communautaire de 35 % maximum serait respectée.

Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales serait porté à 22,0 % en 2002 pour un objectif de 25,7 %. Bien qu'en deçà de l'objectif, ce ratio respecte la norme communautaire de 20 % minimum. Ce résultat s'explique par l'accroissement des investissements en faveur des secteurs sociaux dans le cadre des programmes de réduction de la pauvreté.

Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal ressortirait à 8,2 % en 2002 pour un objectif de 5,6 %.

Le taux de pression fiscale se situerait à 14,3 % pour un objectif de 14,7 %. Ce résultat demeure inférieur à l'objectif et à la norme communautaire de 17 % minimum.

2.1.2.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2003-2005

Le programme pluriannuel 2003-2005 du Bénin est parvenu à la Commission le 19 novembre 2002. Il constitue une actualisation du programme 2002-2004 adopté par décision n° 13/2001/CM/UEMOA du 18 décembre 2001. Les options de politiques économiques prévues dans le cadre de ce nouveau programme visent à consolider les acquis en matière de convergence et de relever les défis de la réduction de la pauvreté.

Principaux éléments du programme

Les principaux objectifs du programme 2003-2005 sont :

- un taux de croissance annuel du PIB réel autour de 7% en 2005 ;
- une maîtrise de l'inflation dans les limites de 3% par an ;
- une limitation du déficit du compte courant extérieur autour de 5% du PIB d'ici à l'an 2005 ;
- un minimum social commun en assurant la sécurité alimentaire, l'accès à l'éducation de base, l'accès aux services de santé primaires, l'accès à l'eau potable pour tous, la réfection des pistes rurales et l'ouverture de nouvelles pistes.

La stratégie qui sous-tend la réalisation de ces objectifs reste principalement axée sur (i) le renforcement du cadre macro-économique à moyen terme, (ii) le développement du capital humain et la gestion de l'environnement, (iii) la gestion des solidarités et la participation des pauvres au processus de production, (iv) le renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles.

Pour atteindre cet objectif de croissance accélérée, les actions envisagées visent à relancer durablement le système de production à travers notamment la diversification des filières de production, la promotion des activités de transformation agro-industrielle et le soutien à la compétitivité interne des biens locaux, etc.

Cette croissance serait impulsée par les secteurs primaire et tertiaire avec des contributions respectives de 2,3 points et 2,6 points en moyenne par an. La politique de désengagement de l'Etat des activités de services marchands permettrait d'améliorer les performances du secteur tertiaire. Le processus de privatisation se poursuit et les prochains chantiers concernent la privatisation des Télécommunications et de l'Energie électrique.

Ainsi, dans le domaine des télécommunications, le secteur est déjà ouvert aux opérateurs privés, notamment, à travers la téléphonie mobile, ce qui a contribué à alléger les difficultés de communication téléphonique. Dans le domaine de l'électricité, la baisse des coûts de facteurs interviendra avec la concrétisation du projet régional d'interconnexion électrique en attendant la conduite à terme de la privatisation du volet «électricité » de la société étatique d'énergie électrique et d'eau. Par ailleurs, les actions sont en cours pour moderniser le Port Autonome de Cotonou dans le sens d'accroître ses capacités d'accueil et de renforcer sa compétitivité.

Dans le domaine agricole, les nombreuses mesures mises en œuvre sont en train d'être renforcées. En plus du coton, de nouvelles filières agricoles (noix de cajou, manioc etc.), ont été identifiées et la promotion de ces cultures, destinées pour l'essentiel à l'exportation, est en cours. La culture du coton constitue la principale activité agricole d'exportation au

Bénin. Cette filière est actuellement la plus viable bien que sa production soit sujette à quelques difficultés ces dernières années. Toutefois, des réformes sont entrain d'être mises en œuvre pour dynamiser la filière et pour mieux la structurer.

Par ailleurs, la mise en œuvre des mesures budgétaires du programme devrait se traduire par une remontée du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal qui passe de 0,9 % en 2003 à 2,3 % en 2005. Cette évolution favorable résulte de la progression des recettes fiscales de 10,0 % en moyenne sur la période et de la maîtrise continue des dépenses courantes.

Cette amélioration des recettes serait obtenue grâce à un meilleur renforcement des capacités des régies financières, un meilleur respect des principes budgétaires.

Quant aux mesures visant la maîtrise des dépenses, elles porteront sur une meilleure élaboration du budget unifié, la mise en place des budgets-programmes, la maîtrise du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et la mise en œuvre judicieuse du code des marchés publics.

Des mesures sectorielles seront prises pour renforcer les réformes macroéconomiques du programme. Ces mesures sont relatives à la mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté à travers notamment, l'amélioration du taux de scolarisation, l'accès aux soins de santé primaires, l'accès des populations à l'eau potable et le désenclavement des zones de production agricole.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, il est prévu une limitation du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal autour de 4,9 % en moyenne par an sur la période 2003-2005.

En matière monétaire, une politique prudente sera appliquée en veillant à la régularité du contrôle des établissements de crédit par la Commission bancaire et en facilitant le développement de nouveaux instruments financiers de mobilisation de l'épargne.

Evaluation technique du programme

Le programme pluriannuel actualisé couvrant la période 2003-2005 du Bénin a été élaboré dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre du DSRP intérimaire ;
- la poursuite des consultations avec les institutions de Bretton Woods au titre de la deuxième année du programme triennal 2000-2003 soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) ;
- la préparation de la Loi des finances 2003.

Présentation du programme

Le programme pluriannuel 2003-2005 du Bénin est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Toutefois, il ne comporte pas la matrice des mesures et son calendrier de mise en œuvre ainsi que le point sur l'application des directives des finances publiques.

Cohérence entre les programmes

Le programme pluriannuel 2003-2005 est dans son ensemble cohérent avec le programme monétaire 2003 et le programme économique et financier conclu avec les institutions de Bretton Woods en cours d'exécution. Toutefois, des écarts existent entre, d'une part, les déficits projetés dans le programme monétaire et dans le programme du FMI et, d'autre part, celui projeté dans le programme pluriannuel.

Amélioration continue des critères de convergence

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel n° 04/99 portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le profil des indicateurs de convergence de premier rang est marqué par une amélioration continue. Il en est de même pour les critères de second rang, excepté les critères relatifs aux investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales bien que respectant la norme et au taux de pression fiscale.

Conformité aux objectifs de convergence du Pacte

Les objectifs assignés au programme 2003-2005 sont conformes aux normes retenues par le Pacte, à l'exception du taux de pression fiscale.

Pertinence des hypothèses

L'objectif de croissance retenu dans le cadre du programme pluriannuel semble optimiste au regard d'une part, de l'évolution tendancielle de l'économie dont le taux croissance moyen enregistré sur la période 2000-2002 est de 5,4 % et, d'autre part, du retard observé dans la poursuite des réformes structurelles, en particulier le programme de privatisation des entreprises publiques. En plus, la réalisation d'un taux de croissance soutenue d'environ 7 % nécessiterait que le taux d'investissement global soit porté à 25 %, alors qu'il se situerait autour de 23 % sur la période.

Par ailleurs, le niveau projeté du déficit extérieur courant ne reflète pas la tendance récente de l'économie béninoise. En effet, le niveau moyen de ce taux sur la période du programme serait de 4,9 % contre 7,5 % sur la période 2000-2002, soit une baisse de 2,6 points. Ce qui semble optimiste.

En ce qui concerne l'inflation, le sentier retenu dans le programme est basé sur le déflateur du PIB alors que le pacte retient l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) pour son calcul.

Au plan des finances publiques, l'objectif d'un solde budgétaire de base excédentaire et en amélioration continue est réalisable sur la période du programme, grâce notamment aux mesures proposées en matière de recouvrement des recettes et de réduction des dépenses. S'agissant des dépenses, la réalisation du critère d'investissement public financé sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales à hauteur de 22,3 % en 2005 nécessiterait des efforts accrus dans la maîtrise de dépenses courantes.

Par ailleurs, l'absence de statistiques détaillées sur l'affectation des ressources PPTTE ne permet pas d'une part, de cerner l'impact de ces dépenses sur les investissements sur ressources internes, et d'autre part, de calculer le solde budgétaire de base hors PPTTE. A cet égard, la réforme visant la création de lignes budgétaires spécifiques pour les

ressources du PPTE est à encourager, ce qui permettrait de rendre compte de l'utilisation effective des ressources du PPTE dans le TOFE.

S'agissant de la dette, les statistiques y relatives ne sont pas suffisamment renseignées pour permettre de cerner l'impact de l'initiative PPTE sur l'encours. Par ailleurs, le programme ne comporte pas des données sur la dette intérieure, ce qui ne permet pas de cerner l'encours total de la dette et, de faire les comparaisons entre les Etats membres et de bien apprécier la soutenabilité de la dette.

Enfin, l'examen des données statistiques du programme pluriannuel du Bénin fait ressortir que l'enregistrement des données dans le TOFE ne respecte pas le format du TOFE UEMOA, c'est ainsi que les dons sont enregistrés en financement au lieu d'être enregistrés dans le poste «recettes et don».

2.1.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du programme pluriannuel 2003-2005 indique que le sentier ainsi décrit permet de consolider les acquis de la convergence. L'évolution imprimée par les critères de convergence s'inscrit dans le respect des normes fixées pour 2005, à l'exception du taux de pression fiscale. La Commission encourage les Autorités à prendre des dispositions pour l'application effective du règlement de la méthodologie du PIB comparable dans les séries statistiques.

Globalement la Commission juge conforme le programme pluriannuel 2003-2005 du Bénin et recommande son adoption par le Conseil des Ministres. Toutefois, il conviendrait de produire les données relatives à la dette intérieure afin de faciliter la progression de la dette publique totale.

Par ailleurs, des dispositions doivent être prises pour fournir des informations sur les points ci-après :

- les détails sur l'affectation des ressources PPTE ;
- le mode de détermination de l'impact de l'initiative PPTE sur l'encours de la dette ;
- la transmission d'une matrice des mesures annoncées dans le programme assortie d'un chronogramme d'exécution ;
- la conformité au TOFE UEMOA quant à l'enregistrement des dons ;
- l'évolution du déficit extérieur courant hors dons par rapport aux tendances passées.

2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

Comparé à celui de 2001, le taux de croissance économique se stabiliserait à 5,6 % en 2002. Cette croissance se réaliserait dans un contexte de relative maîtrise des prix avec un taux d'inflation annuel moyen de 2,4 %² en 2002 contre 4,9 % en 2001.

La situation des finances publiques serait marquée par une progression des dépenses non compensée par l'augmentation significative des recettes, induisant une aggravation des déficits budgétaires. En effet, le déficit global passerait de 4,5 % en 2001 à 5,9 % du PIB en 2002.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant hors dons ressortirait à 13,7 % du PIB contre 14,5 % en 2001. Cette contraction du déficit s'expliquerait par l'augmentation des exportations, notamment celles de coton.

La situation monétaire serait caractérisée par un accroissement des avoirs extérieurs nets de 11,7 % et du crédit intérieur de 2,2 % entraînant ainsi une augmentation de la masse monétaire de 5,1 % pour s'établir à 446,1 milliards.

Dans l'ensemble, le profil des indicateurs de convergence devrait s'améliorer, excepté celui du solde budgétaire de base. Cependant, la plupart des critères de convergence ne seraient pas respectés en 2002.

2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET PERSPECTIVES 2003

En 2002, la situation économique serait marquée par un ralentissement des activités des secteurs primaire et tertiaire et par une accélération de la croissance du secteur secondaire. Il en résulterait un taux de croissance du PIB de 5,6 % identique à celui de 2001. Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, à cette croissance seraient, respectivement, de 1,6 point, 1,4 point et 2,6 points. Les effets de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire pourraient infléchir à la baisse cette croissance attendue.

Du côté de la demande, la croissance serait essentiellement portée par la consommation qui contribuerait pour 2,8 points. L'investissement et les échanges extérieurs contribueraient à cette croissance pour, respectivement, 1,3 point et 1,5 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute devrait s'améliorer de 0,7 point pour se situer à 10,6 % en 2002. Cette amélioration explique la progression de 0,7 point du taux d'investissement qui s'établirait à 26,8 % sous l'effet de la reprise des investissements publics.

Pour l'année 2003, il est attendu une croissance économique de 5,7 % résultant d'un ralentissement des activités du secondaire et d'une accélération des activités du primaire et du tertiaire.

En 2002, le taux d'inflation annuel moyen serait de 2,4 % contre 4,9 % en 2001. Cette relative maîtrise des prix, malgré la hausse des prix des produits pétroliers liée au nouveau système de tarification à la pompe, s'expliquerait essentiellement par les résultats satisfaisants des campagnes agricoles.

² Ce taux serait autour de 3 % en tenant compte de l'impact de la crise.

Au plan des finances publiques, la situation serait caractérisée en 2002 par une détérioration des soldes budgétaires imputable à l'augmentation des dépenses, les recettes progressant également. Les recettes budgétaires totales progresseraient de 19,8 % pour représenter 14,9 % du PIB contre 12,5 % en 2001. Cette évolution proviendrait essentiellement des recettes au titre de la fiscalité intérieure dont l'amélioration s'expliquerait par la mise en œuvre des mesures spécifiques pour élargir l'assiette fiscale, renforcer l'efficacité des régies financières et lutter contre la fraude.

S'agissant des dépenses totales, y compris celles financées sur ressources PPTTE, elles devraient croître de 13,9 % et représenteraient 28,4 % du PIB contre 25,1 % en 2001. Cet accroissement se justifierait par l'augmentation des dépenses courantes et des investissements financés sur ressources intérieures.

Au total, le solde global hors dons s'aggraverait de 0,9 point pour se situer à 13,5 % du PIB en 2002. De même, le solde global déficitaire se détériorerait de 1,4 point pour s'établir à 5,9 % en relation avec la baisse des dons. Le déficit global base caisse s'aggraverait de 34 milliards en se situant à 116,6 milliards. Il serait financé pour 108,2 milliards par l'extérieur et pour 8,4 milliards par l'intérieur.

En 2003, la situation des finances publiques serait marquée par une amélioration des soldes budgétaires imputable à l'augmentation des recettes, à la maîtrise des dépenses courantes et à la baisse des investissements financés sur ressources extérieures. En matière de recouvrement, les recettes totales progresseraient de 13,2 % pour représenter 14,3 % du PIB en rapport avec la mise en œuvre des mesures d'amélioration des recettes fiscales intérieures et de porte. S'agissant des dépenses, elles augmenteraient de 4,4 % pour représenter 25,2 % du PIB contre 28,4 % en 2002. Ainsi, le déficit global serait de 4,3 % du PIB en 2003.

En 2002, l'encours de la dette publique totale se situerait à 1 317,4 milliards, soit 66,6 %. La dette extérieure est estimée à 1 161,0 milliards, soit 88,1 % de l'encours total. Quant à la dette intérieure, son encours, en baisse régulière depuis 2000, s'établirait à 156,4 milliards en 2002 contre 184,9 milliards en 2001. Le service de la dette publique contractuelle représenterait 16,1 % des recettes budgétaires contre 26,7 % un an plus tôt.

Dans le cadre de l'Initiative PPTTE, le Burkina Faso a atteint le point d'achèvement en avril 2002 avec un complément d'allègement d'un montant de 129 millions de dollars US en valeur actualisée nette justifié par les conséquences de la baisse du cours international du coton sur le respect des seuils de soutenabilité de la dette. Au total, il bénéficierait d'un allègement global en valeur actualisée nette de 625 millions de dollars US de sa dette, soit environ 420 milliards de F CFA. Au 31 octobre 2002, le cumul des ressources mobilisées au titre de l'Initiative PPTTE s'élèverait à 53,3 milliards en 2002 dont 33,6 milliards pour 2000 et 2001.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant hors dons se réduirait de 0,8 point pour se situer à 13,7 % du PIB en 2002. En 2003, la situation devrait s'améliorer à nouveau. Cette amélioration en 2002 et 2003 serait surtout due à la réduction du déficit commercial imputable à la forte progression des exportations de coton. Cependant la crise socio-politique en Côte d'Ivoire pourrait avoir un impact défavorable sur les exportations d'animaux vivants et les transferts privés.

S'agissant de la situation monétaire, elle serait caractérisée par un accroissement de 11,7 % des avoirs extérieurs nets pour se situer à 143,1 milliards. Cette hausse serait

surtout imputable aux mobilisations des concours extérieurs, aux rapatriements au titre des recettes d'exportation du coton et aux économies de devises à réaliser sur les services de la dette extérieure grâce à l'initiative PPTTE. Le crédit intérieur progresserait de 2,2 % pour s'établir à 315,1 milliards en liaison avec l'accroissement des crédits à l'économie et de la contraction de la position nette du Gouvernement. Suivant l'évolution de ses composantes, la masse monétaire devrait croître de 5,1 % par rapport à fin décembre 2001 pour s'élever à 446,1 milliards. En 2003, il résulterait de l'augmentation des avoirs extérieurs nets de 15,7 % et du crédit intérieur de 2,3 %, une hausse de la masse monétaire de 6,7%.

2.2.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2002 ET 2003

A la date du 05 décembre 2002, le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité pour la période 2003-2005 n'est pas parvenu à la Commission.

Sur la base de l'exécution du programme pluriannuel 2002-2004, trois critères de convergence sur les huit retenus dans le Pacte de convergence seraient respectés en 2002.

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** (critère clé) passerait de -2,7 % en 2001 à -3,1 % en 2002 pour un objectif de 0,2 %. Cette contre-performance s'explique par l'augmentation des dépenses courantes. En tenant compte des dépenses financées sur ressources PPTTE, ce ratio se détériorerait davantage en s'établissant à -4,5 % contre -3% en 2001. En 2003, l'intensification des efforts de maîtrise des dépenses courantes et de renforcement des recouvrements contribuerait à améliorer ce ratio qui se situerait à -1,9 %.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** serait de 2,4 % pour un objectif de 3% maximum.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal**, se réduirait de 4,8 points en se situant à 66,6 % pour une norme de 70 %.
- **Les arriérés de paiement :**
 - **la non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** serait respectée. En 2003, il n'est prévu aucune accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.
 - **la non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** serait respectée en 2002. En 2003, les efforts déployés devraient être poursuivis en vue d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales** se réduirait pour s'établir à 41,1 % en 2002, soit 6,1 points de plus que l'objectif. Cette moindre performance par rapport à l'objectif s'explique par l'application de la nouvelle grille salariale aux agents de l'Etat et au recrutement de nouveaux agents contractuels. En 2003, il est attendu une amélioration sensible de ce ratio qui s'établirait à 38,3 %.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** devrait s'améliorer de 13,8 points en se situant à 43,6 % contre 29,8 % en 2001, pour un objectif de 23,9 %. Cette évolution est due à l'augmentation de 73,5 % des investissements publics financés sur ressources internes. Ces investissements, incorporant ceux financés sur ressources PPTTE, seraient réalisés en faveur des secteurs sociaux de base dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Malgré la détérioration du ratio en 2003, il représenterait plus du double de la norme communautaire de 20 % minimum.
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** se réduirait de 0,8 point pour se situer à 13,7 % pour un objectif de 15,7 %. Cette performance serait liée à l'amélioration de la balance commerciale et de la balance des revenus nets. Toutefois, ce niveau reste en deçà de la norme communautaire de 5,0 %. L'amélioration de ce ratio en 2003 serait surtout due à l'augmentation des exportations de coton.
- **Le taux de pression fiscale** devrait s'améliorer de 1,1 point pour s'élever à 13,8 % en rapport avec une augmentation de 19,1 % des recettes fiscales justifiée par le renforcement et la mise en œuvre des mesures d'amélioration des recettes fiscales annoncées dans le programme et la Loi de Finances 2002. En 2003 les efforts d'amélioration de cet indicateur devraient se poursuivre.

2.2.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les résultats économiques et financiers indiquent que les objectifs de convergence ne seraient pas atteints en 2002. Les valeurs de références associées, à l'inflation, au taux d'endettement, aux arriérés de paiement et au ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales seraient respectées en 2002.

Pour améliorer ces résultats, les mesures à prendre visent la poursuite du renforcement des mesures spécifiques de recouvrement des recettes fiscales et de maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale et les transferts et subventions. Ces mesures devraient être appuyées par :

- l'amélioration du niveau d'exécution des dépenses sur ressources issues de l'Initiative PPTTE et le renforcement des efforts de mobilisation des ressources extérieures ;
- la maîtrise de l'eau en vue de pratiquer l'agriculture en toute saison afin de desserrer les contraintes d'offre pour contenir l'inflation ;
- l'amélioration des taux de rendement de coton graine et de coton fibre qui baissent et la promotion des industries textiles en vue de compenser la faiblesse des embarquements liée à la lenteur observée des acheteurs dans l'exécution des contrats de vente de coton ;

- l'élaboration et la transmission à la Commission de l'UEMOA du programme pluriannuel 2003-2005 dans les délais prescrits par les textes communautaires. Dans ce cadre, il est en outre recommandé la confection d'un chronogramme de mesures et la mise en place d'un comité de suivi de son exécution.

2.3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE

A la faveur de la normalisation progressive du climat socio-politique et de la signature d'un programme économique et financier appuyé par les institutions de Bretton Woods en mars 2002, les perspectives économiques faisaient état d'une reprise en Côte d'Ivoire. Ainsi la croissance économique projetée à 3 % en 2002 devrait être soutenue par la reprise des investissements publics financés par l'afflux de capitaux étrangers. Parallèlement, le retour de la confiance et les engagements des autorités à mettre en œuvre des réformes, notamment dans les filières agricoles d'exportation devraient vaincre l'attentisme des investisseurs privés. Bien qu'en légère détérioration du fait de la relance des dépenses publiques d'investissement, la situation des finances publiques traduirait une amélioration du profil des critères de convergence.

Mais, la survenue le 19 septembre 2002 de la plus grande crise politico-militaire qu'ait jamais connue le pays depuis les indépendances, rend aujourd'hui caduques les prévisions économiques pour l'année 2002 et 2003. Cette situation a entraîné une révision de ces prévisions. Les perspectives pour l'année 2002 et 2003 indiquent une détérioration de la situation économique et financière et par conséquent, une dégradation du profil des indicateurs de convergence.

2.3.1. LES PERSPECTIVES 2002 SANS LA CRISE

La croissance économique projetée à 3% en 2002 contre 0,1 % en 2001, devrait être impulsée par tous les secteurs. En effet, le secteur primaire bien que confrontée à la baisse de la production de rente, devrait croître que de 0,3 %. La valeur ajoutée du secteur secondaire augmenterait de 5,1 % en liaison avec le regain d'activité des industries de raffinage de pétrole et la reprise de la production pétrolière du Champ ESPOIR ainsi que des travaux publics. Le secteur tertiaire, porté par l'effet de rattrapage du commerce de détail, la reprise dans le transport et la dynamique du sous-secteur télécommunications, devrait croître de 3,3%. Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, à la croissance du PIB seraient respectivement de 1,0 point ; 0,7 point et 1,3 point.

Au niveau de la demande, la croissance serait impulsée par la formation brute de capital fixe qui augmenterait de 39,3 % contre un repli de 11,0 % en 2001. Le contexte favorable à la mobilisation de ressources extérieures devrait permettre la relance des investissements publics puisque la composante publique de la FBCF serait en hausse de 132 % par rapport à 2001. La consommation progresserait de 0,8 %.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, les importations augmenteraient de 6,3% en raison principalement de la progression des importations des biens d'équipement. Quant aux exportations, elles progresseraient de 2 %. Les contributions à la croissance de la consommation, des investissements et des échanges extérieurs seraient respectivement de 0,5 point ; 3,0 points, -0,5 point.

En terme nominal, l'épargne intérieure serait de 23,1 % du PIB contre 21,5 % en 2001. Le taux d'investissement passerait de 12,0 % à 15,3 %.

Le taux d'inflation annuel moyen serait de 3% en 2002 contre 4,4% en 2001. La baisse du rythme d'évolution des prix devrait faire suite à la baisse des prix des produits pétroliers intervenue en février 2002.

Reflétant, l'accélération de l'évolution des dépenses en capital de 2,5 points du PIB, la situation des finances publiques devrait enregistrer une légère dégradation. Le déficit global serait de 0,4 % du PIB en 2002 contre un excédent de 1,0 % l'année précédente, en dépit des performances attendues en matière de recouvrement des recettes fiscales et de l'afflux des financements extérieurs, consécutif à la conclusion d'un programme avec le FMI.

En effet, les recettes budgétaires devraient augmenter de 7,3 % pour s'établir à 20 % du PIB, sous l'impulsion des recettes non fiscales. Les recettes fiscales bien qu'en accroissement de 5,6% sous l'impulsion des recettes sur le commerce international et celles des biens et services, stagneraient autour de 16,8 % du PIB.

Les dépenses totales augmenteraient de 15,8% pour s'établir à 20,5 % du PIB contre 18,8 % en 2001. Cette évolution serait imputable notamment à l'augmentation sensible des dépenses d'investissement qui représenteraient 3,9% du PIB en 2002 contre 1,8 % en 2001. En ce qui concerne dépenses courantes, elle progresserait de 2,3% en rapport avec les augmentations de la masse salariale de 5,4 % et du poste transferts et subventions de 15,4 %.

Dans le cadre du programme économique appuyé par les institutions de Bretton Woods, aucune accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs ne serait enregistrée. En outre, les arriérés existants vis-à-vis des créanciers bilatéraux seraient apurés. Pour les autres créanciers, un plan d'apurement devrait être négocié et le règlement des échéances serait étalé jusqu'au premier trimestre 2003.

S'agissant de la dette publique totale, sa situation demeure préoccupante avec un encours représentant 104,3 % du PIB en 2002 contre 118,1 % en 2001. Au niveau de la dette extérieure, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un rééchelonnement de l'ordre de 887 milliards auprès du Club de Paris et les négociations devraient aboutir au traitement de la dette commerciale au Club de Londres. Dans le cadre de l'Initiative PPTE, la Côte d'Ivoire avait prévu atteindre le point de décision en 2002, ce qui aurait permis de mobiliser des ressources additionnelles de l'ordre de 15 milliards.

S'agissant des comptes extérieurs, ils devraient enregistrer un excédent de 47,0 milliards en 2002 contre 286,6 milliards en 2001. Ce recul serait imputable à la dégradation des transactions courantes et la contraction du compte de capital et d'opérations financières. Il masque l'impact positif sur le commerce extérieur de l'amélioration des termes de l'échange estimée à 6,6 % au troisième trimestre, et tirée notamment par la remontée des prix du cacao en fève de 45 % et du cacao en produits transformés de 35 %.

En ce qui concerne la situation monétaire, elle devrait se caractériser d'une part, par une progression des avoirs extérieurs nets de 47,0milliards et d'autre part, par un repli de 0,3 % du crédit intérieur qui ressortirait à 1666,2 milliards.

Au total, la masse monétaire devrait progresser de 3,7 % par rapport à 2001 pour s'établir à 1913,4 milliards.

2.3.2. LA CONJONCTURE ACTUELLE ET LES PERSPECTIVES 2002-2003

La crise est profonde et a des répercussions aux plans national et sous régional. La rupture avec la situation de dépression économique amorcée en 2000, pourrait plus se réaliser. En effet, les performances économiques envisagées en début d'année avec la

projection d'une croissance économique de 3 % doivent être révisées à la lumière des principales caractéristiques tels que la fermeture de certaines frontières terrestres, le ralentissement de l'activité des entreprises, le prolongement de la situation de crise.

Les conséquences de la crise pourraient être appréhendées à partir des déterminants et des hypothèses suivants :

- **Les déterminants**

Il s'agit essentiellement de :

- **la faiblesse du taux d'exécution des investissements publics ;**

Ce facteur défavorable a été observé avant le 19 septembre 2002. La demande intérieure a été affectée par le rythme assez faible d'exécution des investissements de l'Etat. La relance des investissements est pratiquement remise en cause par la crise actuelle que connaît le pays. Cette situation est aggravée d'une part, par les craintes et la prudence observée par le secteur privé³ qui se manifeste par le ralentissement des activités des entreprises et d'autre part, par la suspension des appuis financiers de certains bailleurs de fonds bilatéraux.

- **la hausse du taux d'inflation**

La particularité du climat socio-politique rend difficile les échanges commerciaux intérieurs. En outre, la désorganisation des circuits intérieurs et la fermeture des frontières terrestres avec les pays limitrophes accentuent les problèmes d'approvisionnement en produits alimentaires traditionnellement importés des pays sahéliens. Les répercussions sur les prix sont immédiatement ressenties sur les marchés.

- **du reflux des échanges avec la sous région**

La fermeture des frontières terrestres entraîne une désorganisation des circuits du commerce régional avec pour conséquences des effets négatifs sur le secteur tertiaire, notamment le commerce et les transports. En effet, toute la chaîne de transport composée, notamment de l'activité du Port d'Abidjan, des transports ferroviaire et routier ainsi que l'activité de transit, est affectée.

Par ailleurs, l'activité touristique est sérieusement affectée, comme en témoignent le ralentissement des activités de restauration aggravée par le contexte de couvre-feu, le faible taux d'occupation des hôtels et la forte réduction du nombre des passagers sur des vols aériens internationaux à destination d'Abidjan.

- **la baisse des recettes fiscales et la redéfinition des priorités**

Les performances des régies financières concrétisées par un meilleur recouvrement des recettes budgétaires au premier semestre 2002, pourraient s'inscrire en net retrait au dernier trimestre en rapport avec la perte de contrôle sur les zones occupées. En effet, l'activité économique connaîtrait un important repli au cours de cette période. Par ailleurs, la redéfinition des priorités en matière de dépenses publiques peut compromettre

³) Le Président de la République s'est adressé aux opérateurs économiques le 19 novembre 2002 en vue de leur donner des assurances quant au dénouement de la crise.

sérieusement les objectifs d'assainissement des finances publiques ainsi que l'efficacité des finances publiques.

La forte contraction de l'activité économique et les conséquences qui en découlent tant du point de vue de la mobilisation des recettes budgétaires que de leur affectation rendent particulièrement difficile l'amélioration du profil des critères de convergence.

• **Les hypothèses**

Les hypothèses suivantes ont été faites pour mieux apprécier l'évolution des fondamentaux de l'économie ivoirienne :

- baisse des exportations de 2% en 2002 du fait de la suspension des échanges avec les pays. En 2003, il est supposé que ces trois pays sahéliens ont modifié en partie l'orientation géographique de leur commerce extérieur (ce qui conduit à une baisse en année pleine de 1,6% des exportations de la Côte d'Ivoire) ;
- impact ex ante sur les prix de 1% en 2002 et également en 2003 du fait de l'effet d'acquis ;
- baisse de la production cacaoyère de 40.000 tonnes en 2002 et 40.000 tonnes en 2003 ;
- baisse en 2003, des financements extérieurs (aide projet, aide programme et dons) ne représentent plus que deux tiers des niveaux atteints en 2002 ;
- perte de recettes fiscales de 20% au cours du quatrième trimestre (-60 milliards de Francs CFA).

Ce scénario qui est optimiste considère qu'un accord intervient avant la fin du premier trimestre 2003. La crise socio-politique a encore des conséquences au cours du premier semestre 2003 du fait de la remise en état de marche de l'appareil de production, de la reconstitution des circuits de distribution et de commercialisation habituels ainsi que le retour progressif de la confiance des investisseurs.

• **Les perspectives économiques 2002- 2003.**

Reflétant les effets des hypothèses sur l'activité économique et financière, la croissance économique serait de 0,0 % en 2002 contre une prévision initiale de 3 %.

La situation des finances publiques se dégraderait sensiblement. En effet, le déficit global triplerait en s'établissant à 2 % contre 0,6 % du PIB prévu initialement. Cette évolution proviendrait essentiellement du repli de 1,5 point du PIB des ressources de l'Etat. En effet, les recettes budgétaires pourraient se contracter de 1 point pour se situer à 18,4 % du PIB en rapport avec la contraction de la pression fiscale. En ce qui concerne les dépenses, elles demeureraient relativement élevées. Elles représenteraient 21 % du PIB contre 18,8 % en 2001 et une prévision initiale de 20,5 %.

En 2003, l'économie ivoirienne connaîtrait comme en 2000, une dépression, le taux de croissance du PIB étant projeté à -1,5 %.

Les opérations financières de l'Etat se solderaient par une aggravation des déficits budgétaires. Ainsi, le déficit du solde budgétaire global serait de 2,9 % du PIB et celui du déficit global hors dons de 3,4 % du PIB. Ces évolutions aggraveraient les problèmes de financement de l'économie de la Côte d'Ivoire, pays confronté à un endettement élevé et un important service de la dette.

La récession économique et la situation défavorable des finances publiques devraient avoir des répercussions sur la réalisation des valeurs de référence associées aux critères de convergence pour 2002 et 2003.

2.3.3. ETAT DE CONVERGENCE

A la date du 05 décembre 2002, le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité 2003-2005 n'a pas été transmis à la Commission. L'analyse de l'état de convergence est basée sur les simulations faites par la Commission suivant le scénario optimiste.

Situation de la convergence pour l'année 2002 et 2003

La situation de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'établirait à 0,3 % en 2002 contre 1,4 % en 2001 et pour un objectif de 1,6 %. En 2003, il serait de 0,5 % pour un objectif de 2,2 %.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** serait de 3,0 % en 2002 contre 4,4 % en 2001. La norme communautaire de 3 % au maximum pourrait être respectée. La prévision d'août indiquait une inflation de 2,4 %.
- **L'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** s'établirait à 107,0 % en 2002 pour un objectif de 104,3 %. En 2003, l'encours représenterait 101,2 % pour un objectif de 89,1 % du PIB.
- **Les arriérés de paiement**

Le critère de non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la période courante serait respecté en 2002. En 2003, l'objectif de non accumulation risque d'être compromis.

Le critère de non accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs sur la période courante : Ce critère serait respecté en 2002. L'important montant du rééchelonnement obtenu permettrait de desserrer la pression sur les paiements extérieurs. En 2003, l'objectif de non accumulation risque d'être compromis.

Critère de second rang

- **Le ratio masse salariale sur recettes fiscales** serait de 44,5 % en 2002 contre 41,4 % en 2001 % et un objectif de 41,4 %. En 2003, il serait de 46,0 % contre un objectif de 41,9 %.

- **Le ratio dépenses d'investissements financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales** s'établirait à 10,6 % en 2002 contre 7,2 % en 2001 et pour un objectif de 11,0 % retenu dans le programme pluriannuel. En 2003, il est projeté à 10,4 % pour un objectif de 11,8 %.
- **Le taux de pression fiscale** ressortirait à 15,9 % en 2002 contre 16,8 % en 2001 et pour un objectif de 16,7 %. En 2003, il serait de 16,7 % pour un objectif de 17,0 %
- **Le déficit extérieur courant hors dons sur le PIB nominal.** Après avoir été excédentaire de 0,7 % en 2001, ce solde redeviendrait déficitaire. Le déficit serait de 1,5 % conformément à la prévision. L'amélioration des termes de l'échange d'environ 6,6 % impulsée par les cours favorables du cacao devrait justifier cette perspective. En 2003, comme par le passé, il ne devrait pas s'éloigner de la norme.

2.3.4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La situation de crise actuelle et l'absence de programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité pour la période 2003-2005, ne permettent pas d'avoir une bonne visibilité sur les perspectives économique et financière du pays, sur le moyen terme. Cette situation constitue un frein à la promotion des investissements et par conséquent à la relance effective de l'activité économique.

Pour replacer l'économie sur un sentier de convergence, les Autorités devront prendre des dispositions appropriées pour la restauration d'un climat de paix sociale indispensable à la poursuite du programme économique et financier conclu avec les institutions de Bretton Woods.

2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE BISSAU

En 2002, la situation économique serait marquée par une contraction de l'activité économique avec un taux de croissance du PIB de -4,3 % contre 0,2 % en 2001. Cette récession se déroulerait dans un contexte de pressions inflationnistes. En effet, sur l'année, le taux d'inflation annuel moyen se situerait comme en 2001 à 3,3 %.

Au plan des finances publiques, la situation serait caractérisée par une légère aggravation du déficit global qui représenterait 9,8 % du PIB contre 9,6 % en 2001.

S'agissant des échanges extérieurs, le déficit courant hors dons ressortirait à 21,1 % du PIB contre 12,1 % en 2001.

Quant à la situation monétaire, elle serait marquée par une augmentation de la masse monétaire de 21,2 %, liée à l'augmentation de la circulation fiduciaire.

En ce qui concerne l'état de la convergence, le profil des indicateurs se dégraderait.

2.4.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET PERSPECTIVES 2003

Pour 2002, les dernières estimations du PIB indiquent une récession économique avec un taux de croissance de -4,3 % contre 0,2 % en 2001. Cette récession résulterait de la baisse de la production agricole notamment de celle de la noix de cajou, des difficultés des entreprises privées et publiques, des perturbations dans la fourniture d'énergie et de la fermeture de deux banques sur les trois existantes.

L'activité du secteur primaire, représentant près de 59,7 % du PIB, serait affectée par les mauvaises conditions climatiques. Ainsi la production de la noix de cajou a baissé de 14,1 % en 2002, induisant un repli de l'activité du secteur primaire de 4,5 % contre une hausse de 1,5 % en 2001. En revanche, le secteur secondaire, impulsé par les activités des Bâtiments et Travaux Publics, connaîtrait un taux de croissance de 1,9 % contre -1 % en 2001. Quant au secteur tertiaire, son activité baisserait, particulièrement au niveau des branches commerce, services et administration pour respectivement 2,9 %, 3,5 % et 12,6 %.

Du côté de la demande, la consommation et les investissements privés n'ont pas pu stimuler la croissance en 2002, en raison de la baisse des revenus des ménages induites par la chute des cours mondiaux de la noix de cajou et des difficultés du secteur privé dont les actifs ont été totalement gelés sous forme d'arriérés de paiement de l'Etat.

La récession économique s'est déroulée dans un contexte de pressions inflationnistes. En glissement, sur les neufs premiers mois de l'année 2002, le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est situé à 3,7 %. La hausse des prix, observée au cours de cette période, s'explique par une insuffisance de l'offre de produits alimentaires et la persistance de la crise énergétique. Sur l'année 2002, le taux d'inflation moyen pourrait s'établir à 3,3 %.

La situation des finances publiques serait caractérisée par des tensions de trésorerie permanentes liées à la faible mobilisation des recettes budgétaires. En effet, les recettes budgétaires baisseraient de 27,7 % pour représenter 13,6 % du PIB contre 19,5 % en 2001. Ces contre-performances résulteraient d'une part du manque à gagner sur les recettes tirées de la vente à l'exportation de la noix de cajou, consécutif à la chute

conjuguée de la production et des cours pour respectivement 14,1 % et 40 % et d'autre part de la révision à la baisse de la taxe d'exportation qui est passée de 10 % en 2001 à 6 % en 2002.

Par ailleurs, au niveau de la fiscalité intérieure, l'application de l'Impôt Général sur les Ventes (IGV), excluant de son champ d'application les détaillants, constitue également un manque à gagner considérable sur les recettes. Enfin, le relèvement de la taxe spéciale sur la consommation de bières et de tabacs de 5 % à 40 %, opéré en juin 2002, a plutôt favorisé la consommation des produits de fabrication locale, relevant exclusivement du secteur informel dont l'activité ne fait pas l'objet de rentrées fiscales.

Quant aux dons, ils baisseraient de 57,8 % en 2002, en s'établissant à 8 milliards en 2002 contre 19 milliards en 2001.

Du côté des dépenses, la situation a été caractérisée par un faible taux d'exécution des dépenses programmées. Les dépenses totales baisseraient de 29,2 % pour représenter 28,8 % du PIB contre 42,1 % en 2001. Cette évolution serait imputable aux dépenses courantes et aux dépenses en capital qui baisseraient respectivement, de 25,3 % et 38 %.

Malgré la faible mobilisation des recettes, le déficit global hors dons s'améliorerait pour représenter 15,1 % du PIB contre 22,6 % en 2001. En revanche, le déficit global s'aggraverait en s'établissant à 9,8 % du PIB contre 9,6 % en 2001.

S'agissant de la dette publique totale, son encours est estimé à 597,8 milliards, soit 395,6 % du PIB contre 405,1 % en 2001. La dette extérieure représenterait 91,5 % de la dette publique totale. Le service de la dette représenterait 123,7 % des recettes budgétaires totales. Des accumulations d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs devraient être enregistrés pour respectivement 9,0 milliards et 9,9 milliards. La finalisation du DRSP initialement prévue en 2002 est reportée au premier trimestre 2003. Les allègements ainsi attendus de l'initiative PPTTE n'ont pu être effectifs.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, le déficit courant hors dons s'aggraverait pour représenter 21 % du PIB contre 12,1 % en 2001. Cette dégradation serait imputable aussi bien à la balance commerciale qu'à la balance des services. Le solde commercial passerait d'un excédent de 0,8 milliard en 2001 à un déficit de 12,1 milliards en 2002. Quant à la balance des services, elle ressortirait déficitaire de 20 milliards, en détérioration de 2,6 milliards par rapport à son niveau de 2001.

Quant à la situation monétaire, elle serait caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets de 15,1 milliards, en s'établissant à 46,6 milliards, une augmentation de 5 % du crédit intérieur qui ressortirait à 20,9 milliards. L'évolution du crédit intérieur s'expliquerait en grande partie par celle des crédits nets à l'Etat. En effet, la position nette du gouvernement serait à 18,4 milliards, soit en dégradation de 0,8 milliard par rapport à 2001, en raison de la baisse des dépôts de l'Etat à la banque centrale. Quant aux crédits à l'économie, ils baisseraient de 43,1 % pour s'établir à 2,5 milliards à fin décembre 2002. Ce recul serait le fait de la baisse des crédits ordinaires, consécutive à la récession économique de 2002. En revanche, la masse monétaire croîtrait de 21,2 % en s'établissant à 85,3 milliards à fin décembre 2002. Cette évolution serait liée à la hausse de la circulation fiduciaire de 19 %.

En 2003, l'économie pourrait renouer avec la croissance. Les projections font ressortir un taux de croissance du PIB de 3,9 %. Le secteur primaire enregistrerait une croissance de

2,4 % du fait du retour des conditions climatiques normales. Le secteur secondaire connaîtrait une croissance de 5,8 %, sous l'impulsion de la branche BTP Il en est de même pour le secteur tertiaire avec les branches commerce, transport et administration dont le rythme de croissance des activités seraient respectivement de 7,7 %, 6,2 % et 4,2 % en 2003.

Pour 2003, le taux d'inflation annuel moyen est projeté à 3 %.

Les projections sur les finances publiques font ressortir une aggravation du déficit budgétaire de base rapporté au PIB. Il s'établirait à près de 10 % en 2003. Les recettes budgétaires totales devraient représenter 15,5 % du PIB contre 15,1 % en 2002. Quant aux dépenses totales, elles représenteraient 50,5 % du PIB contre 28,8 % en 2001. Cette évolution serait imputable aux dépenses en capital qui augmenteraient de 266 % en 2003, en liaison avec la reprise attendue des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures, sous l'appui de la communauté financière internationale. Les prévisions de besoin de financement seraient de 19 milliards. Enfin sur le budget 2003, il est prévu une réduction des allocations sur les dépenses improductives.

Quant à la situation de la dette, la finalisation du DRSP final en début 2003 devrait permettre à la Guinée-Bissau de bénéficier des allègements substantiels du service de la dette. Dans le cadre d'une politique prudente de gestion de la dette, l'encours de la dette publique totale devrait se situer 599 milliards en 2003 contre 597,8 milliards en 2002.

S'agissant des comptes extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons s'aggraverait pour représenter 22 % du PIB contre 21 % en 2001. Cette dégradation serait imputable essentiellement à la balance des biens et services.

En ce qui concerne la situation monétaire, il a été retenu pour 2003 un objectif d'avoirs extérieurs de 52 milliards, un encours de crédit intérieur à 21,9 milliards. La Position nette du Gouvernement est projetée à 18,4 milliards, soit au même niveau que celui de 2002 et les crédits à l'économie à 9,3 milliards, en hausse de 6,8 milliards par rapport à 2002, en liaison avec la reprise économique attendue en 2003. Au total, la masse monétaire accuserait une légère hausse en s'établissant à 91,4 milliards en 2003.

2.4.2. ETAT DE LA CONVERGENCE

La Guinée-Bissau n'a pas pu avoir un programme 2002-2004. A la date de la tenue du secrétariat conjoint, le programme pluriannuel de convergence, de croissance, de stabilité et de solidarité au titre de la période 2003-2005, n'a pas encore été transmis à la Commission.

La situation de la convergence en 2002 se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'améliorerait en s'établissant à - 7,3 % contre - 10,6 % en 2001. Cette évolution serait principalement imputable à la baisse des dépenses courantes et des investissements financés sur ressources internes.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** pourrait s'établir à 3,3 %.

- **L'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'établirait à 395,6 % contre 405,1 % en 2001
- **La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs** sur la gestion de la période courante. ne serait pas respecté. En 2002, une accumulation d'arriérés de 3,2 milliards serait enregistrée ;
- **La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs** sur la gestion de la période ne serait pas respecté. En 2002, une accumulation d'arriérés de 9,9 milliards serait enregistrée ;

Critères de second rang

- **Le ratio masse salariale sur recettes fiscales**, estimé à 76,5 % en 2001 se détériorerait fortement en se situant à 94,6 % en 2002.
- **Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** se détériorerait en passant de 19,9 % en 2001 à 5,6 % en 2002.
- **Le taux de pression fiscale** s'établirait à 7,5 % en 2002 contre 10 % en 2001.
- **Le ratio déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** s'établirait à 21 % en 2002 contre 12,1 % en 2001.

Au total, la situation de la convergence en 2002 révèle qu'aucun critère ne serait respecté à l'horizon 2002.

2.4.3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour faire évoluer l'économie sur un sentier de convergence conforme aux objectifs du Pacte, les efforts d'assainissement des finances publiques devraient être poursuivis et intensifiés, notamment par l'amélioration du recouvrement des recettes et la maîtrise des dépenses ainsi que le respect des principes et procédures budgétaires. Les réformes structurelles devraient également être mises en œuvre.

- En vue d'améliorer les recettes, les mesures devraient porter sur :
 - La mise en place d'une réforme fiscale, notamment par l'harmonisation de la fiscalité intérieure par le passage de l'IGV à la TVA ;
 - Le relèvement des droits de douane sur la farine de blé de 5 % à 20 %, conformément au TEC retenu dans le cadre communautaire. Cette mesure devra au préalable faire l'objet de mesures d'accompagnement consistant à favoriser la création d'unités de transformation ;
 - Le renforcement des régies financières par l'informatisation des services décentralisés en vue d'une meilleure maîtrise du circuit de la recette
- En vue de maîtriser les dépenses, les actions porteront sur :
 - La réduction des allocations sur les dépenses improductives ;

- Le respect scrupuleux des dispositions du décret portant sur les procédures d'exécution des dépenses publiques, notamment en ce qui concerne la production des pièces justificatives ;
- Le suivi des dépenses par le renforcement de la Cellule interministérielle des Dépenses ;
- Et le renforcement des capacités techniques par la mise en place d'une base de données fiables sur la dette ;

Dans le court terme, des mesures conservatoires de stabilisation des finances publiques s'imposent, à travers le respect du plan de trésorerie, arrêté avec le FMI pour le quatrième trimestre 2002 et le premier semestre 2003. Enfin, les autorités devraient poursuivre les efforts en vue de conclure avec le FMI un programme de référence, au plus tard avant le premier trimestre 2003, et le cas échéant de veiller à sa bonne exécution.

- Au titre des mesures structurelles, la réhabilitation du secteur privé devrait être érigée au rang des priorités du Gouvernement. Elle visera principalement à soutenir le processus de privatisation et de restructuration des entreprises publiques et à encourager l'initiative privée. Au préalable, elle passera par le paiement des arriérés de paiements dus par l'Etat.
 - En ce qui concerne le secteur énergétique et de l'eau, la réhabilitation du réseau de production et de distribution passe par l'amélioration de l'efficacité de la gestion et du rendement de l'exploitation des installations existantes ainsi que l'augmentation des capacités de production. A cet égard, la privatisation des secteurs de l'eau et de l'électricité devrait être finalisée dans le courant du premier trimestre 2003.
 - En matière d'amélioration de l'environnement des entreprises, la baisse du coût des facteurs de production, notamment au niveau du Port de Guinée-Bissau devrait être envisagée.

2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI

Le PIB utilisé dans le cadre du présent programme pluriannuel est issu de la révision des comptes nationaux effectuée conformément au règlement n° 11/2002/CM/UEMOA, portant adoption des modalités de calcul du Produit Intérieur Brut (PIB) dans les Etats membres de l'UEMOA.

Cette innovation⁴ a eu des effets sur le niveau du PIB et par conséquent sur certains critères de convergence. Elle contribue à une meilleure comparabilité des indicateurs nationaux avec ceux des autres pays de l'Union.

En 2002, la situation économique et financière du Mali serait marquée par une croissance moins vigoureuse que celle 2001 du fait principalement de la baisse de la production agricole. Le taux de croissance du PIB réel estimé à 11,8 % en 2001 se situerait à 3,4 %. Cette décélération de la croissance se réaliserait dans un contexte de pression inflationniste. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 5,1 % contre 5,2 % en 2001.

Sur le plan des finances publiques, la situation se traduirait par une détérioration du solde budgétaire global qui s'établirait à -6,1 % du PIB contre -5,1 % en 2001.

Au niveau des comptes extérieurs, le solde extérieur courant hors dons se réduirait en passant de -13,3% du PIB en 2001 à -10,4% en 2002, du fait particulièrement d'une évolution favorable de la balance commerciale.

S'agissant de la situation monétaire, l'accroissement de la masse monétaire de 7,9 % serait particulièrement lié à une augmentation des avoirs extérieurs nets.

Reflétant l'évolution d'ensemble de cette situation, la plupart des critères de convergences dont le critère clé, ne serait pas respectée en fin 2002.

2.5.1. Evolution économique récente

En 2002 la croissance réelle du PIB se situerait à 3,4 % contre 11,8 % en 2001. Ce ralentissement se justifierait par les contre-performances du secteur primaire liées à la baisse de 7,1 % de la production agricole. En effet, comparativement aux secteurs secondaire et tertiaire qui progresseraient respectivement de 14,2 % et de 3,6 %, le secteur primaire enregistrerait une baisse de sa production de 3,4 %. La croissance du secteur secondaire serait liée à l'accroissement de la production d'or, au bon comportement de la branche énergie avec la connexion du réseau à la centrale de Manantali et à la reprise des activités des usines d'égrenage de coton suite à la bonne campagne agricole 2001-2002. Au niveau du secteur tertiaire la croissance résulterait des effets de la campagne agricole et de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) sur les branches des transports, des télécommunications et du commerce.

Au total, les contributions des secteurs primaires, secondaire et tertiaire à la croissance seraient, respectivement, de -1,1point, 3,4 points et 1point.

Sous l'angle de la demande, la croissance en 2002 serait tirée par les exportations de coton-fibre et d'or, qui contribueraient à l'accroissement des exportations totales de 20,7%. La consommation finale totale représentant 84 % du PIB, augmenterait de 2,2 % en 2002.

⁴ Les innovations des comptes actuels du Mali par rapport aux comptes harmonisés sont liées aux loyers imputés, à la consommation de capital fixe des Administrations et à l'imputation de la campagne agricole.

Par contre l'investissement enregistrerait une baisse de 24,8% avec la fin des grands chantiers entrepris dans le cadre de l'organisation de la CAN.

En ce qui concerne l'évolution des prix, le taux d'inflation annuel moyen est attendu à 5,1 % contre 5,2 % en 2001. La faiblesse de l'offre de céréales sur le marché, le relèvement des tarifs de l'eau et de l'électricité ainsi que la hausse du coût des matériaux de construction, sont autant de facteurs qui contribueraient à l'accroissement des prix.

S'agissant de la situation des finances publiques, le solde budgétaire hors dons estimé à -9,7 % du PIB en 2001 ressortirait à -9,5 % en 2002. En revanche, le solde budgétaire global s'aggraverait en s'établissant à -6,1 % du PIB en 2002 contre -5,1 % en 2001 en rapport avec la baisse des dons. L'amélioration du niveau des recettes budgétaires de 21,4 % résulterait de la bonne campagne agricole 2001-2002 et des efforts importants de recouvrement des recettes. Les recettes totales se situeraient à 15,3 % du PIB en 2002 contre 13,4 % en 2001.

L'accroissement des recettes fiscales découlerait partiellement du nouveau mécanisme de taxation des produits pétroliers mis en œuvre en juillet 2001 et des modifications du Code Général des Impôts portant sur la TVA et l'ISCP (l'Impôt Spécial sur Certains Produits). Les recettes fiscales augmenteraient de 17,5 % pour se fixer à 14,3 % du PIB contre 12,8 % en 2001. Les recettes non fiscales augmenteraient également dans la même période, pour s'établir à 1,1 % du PIB contre 0,5 % en 2001.

Par contre, les dons subirait une baisse de 22,2 %, conformément à la prudence marquée dans la programmation des dons budgétaires.

Au niveau des dépenses publiques, les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 13,5 % pour se situer à 26 % du PIB contre 24,3 % en 2001. Cette évolution se justifierait par l'engagement de l'Etat à soutenir certaines filières de production, à renforcer le processus démocratique et à mettre en œuvre le programme de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les dépenses courantes augmenteraient de 16,9 %, en raison principalement de l'accroissement de la masse salariale et des transferts et subventions. Suite aux nouveaux recrutements de la Fonction Publique et à l'adoption à compter d'octobre 2002 d'une nouvelle grille des salaires, la masse salariale progresserait de 9,6 % tandis que les dépenses de transferts et subventions, s'accroîtraient de 24,8 % en rapport avec le soutien de l'Etat aux secteurs de l'électricité et du coton. Quant aux dépenses d'investissements, elles augmenteraient de 6,9 %. Les dépenses sur ressources PPTTE relatives aux programmes et projets prioritaires du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) enregistreraient une hausse de 89,3 %, en passant de 16,8 milliards en 2001 à 31,8 milliards en 2002.

L'encours de la dette totale évalué à 2041,6 milliards représenterait 88,3 % du PIB en 2002 contre 90 % en 2001. Le traitement de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTTE attendu en 2003, pourrait contribuer à réduire davantage ce ratio.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 40,7 milliards en 2002 contre 56,5 milliards un an plus tôt. Ce recul serait particulièrement le fait de l'évolution du compte d'opération financière, notamment les flux d'amortissements des emprunts obtenus au titre des investissements réalisés dans le secteur minier. Toutefois, le déficit des transactions courantes s'améliorerait. Il serait de 170,8 milliards en 2002 contre 228 milliards en raison notamment d'une évolution favorable de la balance commerciale. Les importations

s'inscriraient en retrait de 12,6 milliards, tandis que les exportations connaîtraient une hausse d'environ 82,8 milliards par rapport à 2001. Le ratio solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB ressortirait à -10,4 % contre -13,3 % en 2001.

Enfin, concernant la situation monétaire, la masse monétaire s'accroîtrait de 7,9 % pour se situer à 525,5 milliards contre 487,2 milliards. Les avoirs extérieurs nets devraient se situer à 245,1 milliards contre 198,1 milliards. Par contre le crédit intérieur devrait baisser de 0,3 % pour se situer à 318,8 milliards contre 319,7 milliards en 2001. Cette légère baisse serait liée à une contraction des crédits à l'économie atténuée par une amélioration de la Position Nette du Gouvernement.

2.5.2. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'objectif de convergence en 2002, ne serait pas atteint. Le critère clé ainsi que les critères relatifs au taux d'inflation, à l'encours de la dette publique, au solde extérieur courant et au taux de pression fiscale présenteraient des résultats non conformes aux normes prescrites dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité

2.5.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2002

Selon les critères, la situation de la convergence se présenterait comme suit :

Critère de premier rang

- Le ratio du **solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** se situerait à - 0,1 % en 2002 contre -0,6 % en 2001. L'objectif était fixé à 1,1% dans le précédent programme
- Le **taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 5,1 % contre 5,2 % en 2001, soit un niveau largement supérieur à la norme communautaire d'au moins 3 % par an.
- Le ratio de l'encours **de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'améliorerait pour se situer à 88,3 % du PIB contre 90 % en 2001 et pour un objectif de 96,3 %. La mise en œuvre de l'initiative PPTTE pourrait contribuer à réduire ce ratio.
- **Les arriérés de paiement**
 - **La non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** serait respecté en 2002 ;
 - **La non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** serait respecté en 2002.

Critère de second rang

- Le ratio de la **masse salariale sur recettes fiscales** se situerait à 27 % contre 29,1 % en 2001. L'objectif était fixé à 27,1% dans le précédent programme. Ce ratio serait largement respecté par le Mali en fin 2002.
- Le ratio des **investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** se situerait à 22,3 % contre 22 % en 2001 et pour un objectif de 21,8 %.
- Le ratio du **déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** s'établirait à 10,4 % contre 13,3 % en 2001, en rapport avec le bon comportement de la balance commerciale.
- Le **taux de pression fiscale** serait de 14,3 % contre 12,9 % en 2001. Ce résultat serait nettement inférieur à l'objectif de 17% retenu dans le cadre du pacte

2.5.2.2. PERSPECTIVES 2003-2005

Principaux éléments du programme

Le programme pluriannuel actualisé pour la période 2003-2005, transmis à la Commission le 25 novembre 2002, définit la stratégie de politique économique que compte mettre en œuvre le Mali, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- réaliser un taux de croissance du PIB réel de 5 % en moyenne par an ;
- contenir le taux d'inflation annuel moyen à 3 % par an ;
- ramener le solde budgétaire de base à 2 % sur la période 2003-2005 ;
- et contenir le déficit courant hors dons de la balance des paiements à 5 % du PIB.

Pour réaliser ces objectifs, des efforts importants devraient être fournis pour assurer la relance de l'économie. L'amélioration des conditions pluviométriques dans la période, permettrait une reprise de la production cotonnière, qui serait renforcée par la hausse attendue dans la production de riz et le dynamisme des autres branches du secteur primaire. La branche de l'extraction minière, les textiles, l'industrie agro-alimentaires et le BTP (Bâtiments Travaux Publics) constitueraient les principales sources de la croissance du secteur secondaire. La production d'or pourrait atteindre les niveaux records au cours des trois prochaines années, avec l'exploitation de la mine de Mo Rila.

Le programme de privatisation, notamment la libéralisation du secteur des télécommunications et le retrait de l'Etat du secteur bancaire, contribuerait à renforcer le secteur tertiaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan d'actions du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et des projets routiers en cours d'exécution devraient se traduire par un taux d'investissement public élevé. La poursuite des réformes entreprises en vue d'instaurer un environnement judiciaire et réglementaire fiable et transparent pourrait favoriser également l'accroissement des investissements privés nationaux et étrangers.

Dans l'ensemble, la croissance du PIB devrait se situer autour de 5 % en moyenne dans la période 2003-2005. Elle est attendue à 3,7 % en 2003 et à 5,9 % en 2004. Elle se situerait à 5,5 % en 2005. Ces prévisions ont été prudentes. Elles s'appuient sur des hypothèses de croissances timides des secteurs clés de l'économie.

En ce qui concerne les finances publiques, la politique budgétaire serait particulièrement axée sur l'accroissement des recettes internes et la maîtrise des dépenses courantes. A cet égard, une attention particulière serait accordée à la mise en œuvre effective des mesures concernant la nouvelle fiscalité applicable aux produits pétroliers et les modifications du Code Général des Impôts sur la TVA et l'Impôts Spécial sur Certains Produits (ISCP). Par ailleurs, les autorités comptent poursuivre les actions menées dans le sens de renforcer le programme de vérification des importations, de rationaliser la gestion des exonérations fiscales et de moderniser l'outil informatique de la douane.

Au niveau de la fiscalité intérieure, les opérations d'élargissement de l'assiette entreprises depuis ces dernières années, seront poursuivies.

Au regard des réformes envisagées et de la tendance actuelle d'évolution des recettes, le niveau des recettes fiscales estimées à 331 milliards en 2002 devraient s'accroître de manière continue, pour s'établir à 498 milliards en 2005. Dans cette période, le taux de pression fiscale passerait de 15,1 % en 2003 à 17,6 % en 2005.

S'agissant des dépenses, la priorité serait accordée aux dépenses des secteurs sociaux, en rapport avec les objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Pour soutenir cette option, il a été mis en place un Cadre de Dépenses à Moyen Terme qui devrait permettre d'assurer une bonne orientation des dépenses publiques, notamment celles relatives aux dépenses d'investissements. Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales augmenterait de 24,8 % en 2003 à 29,2 % en 2005. L'évolution des dépenses courantes serait maîtrisée. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'améliorerait de manière continue en passant de 26,2 % en 2003 à 23,8 % en 2005.

Dans ce contexte favorable, Le solde budgétaire de base s'améliorerait en passant de -0,1 % du PIB en 2002 à 2,3% en 2005. Par ailleurs, le paiement du service de la dette intérieure et extérieure serait assuré de manière régulière.

Evaluation technique du programme

Présentation du programme

Le programme est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels. En plus, il comporte les différentes annexes prévues à savoir : les annexes statistiques, le point sur l'état d'exécution des Directives portant harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques et la matrice des mesures et son calendrier de mise en œuvre .

Cohérence du programme

La vérification de la cohérence du présent programme avec le programme monétaire et le programme économique et financier conclu avec les Institutions de Bretton Woods, est rendu difficile en raison de l'utilisation du PIB comparable conformément au règlement n° 11/2002/CM/UEMOA, portant adoption des modalités de calcul du Produit Intérieur Brut (PIB) dans les Etats membres de l'UEMOA.

Amélioration continue des critères de convergence

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte additionnel n° 04/99 portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, le profil des indicateurs de convergence est marqué par une amélioration continue.

Conformité aux objectifs de convergence du Pacte

Les projections portant sur la période 2003-2005 indiquent qu'à l'exception du taux d'endettement et du ratio du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal, les autres critères de convergence seraient respectés en 2005.

Pertinence des hypothèses

La réalisation des objectifs du présent programme s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses, portant notamment sur l'évolution des principales composantes du secteur réel. Le dynamisme du secteur aurifère durant ces dernières années et les performances attendues des autres secteurs de l'économie notamment la branche de l'énergie avec la connexion au réseau de Manantali, indiquent que l'hypothèse d'une reprise de l'économie est réaliste. La démarche consistant à situer cette reprise à partir de 2004, constitue une mesure de prudence acceptable, au regard des conséquences éventuelles de la mauvaise campagne agricole 2002-2003.

Cependant, la base de la prudence constatée dans les prévisions des niveaux de croissance du programme, n'a pas été suffisamment bien explicitée. Les hypothèses avancées seraient encore plus pertinentes si elles s'appuyaient sur une analyse des conséquences éventuelles de la crise qui prévaut en Côte d'Ivoire.

Il convient de signaler que l'objectif d'un taux de croissance de 5 % en moyenne par an retenu dans le cadre du programme, est d'un niveau faible par rapport au taux de 7 % requis pour lutter contre la pauvreté.

Par ailleurs, il se pose le problème récurrent de l'exhaustivité des informations de l'annexe statistiques. Au niveau du TOFE, les informations relatives aux composantes des recettes fiscales ne sont pas renseignées depuis 1999. Le programme ne renseigne pas sur la dette intérieure. Il estime le critère relatif à la dette, uniquement sur la base de l'encours de la dette extérieure. Ces défaillances ne permettent pas d'apprécier correctement le sentier de convergence décrit par le programme.

2.5.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A la lumière de cette évaluation le programme pluriannuel du Mali couvrant la période 2003-2005, est recevable. Toutefois, les Autorités maliennes sont invitées à transmettre à la Commission des compléments d'informations de l'annexe statistique notamment sur la dette intérieure.

Pour assurer la réalisation des objectifs de ce programme, le Mali devrait s'engager dans la mise en œuvre effective des projets et programmes du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Des dispositions appropriées devraient être prises afin de renforcer et de consolider les bases de la production notamment à travers la diversification des exportations. Sur ce plan précis, le Mali dispose d'un potentiel réel qu'il convient d'exploiter. Une meilleure organisation du sous secteur de l'élevage, la promotion des filières riz et fruits et légumes pourraient aider à conforter la croissance.

Au niveau des finances publiques, les dispositions devraient aussi être prises, en vue de bénéficier dans un délai rapproché des effets réels de l'initiative PPTE. Il convient également de signaler que le relèvement du niveau des recettes constitue la condition pour assurer une viabilité durable des finances publiques.

2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER

La reprise économique amorcée en 2001 devrait se poursuivre mais à un rythme moins soutenu. Ainsi, le taux de croissance serait de 2,9 % contre 5,8 % en 2001. Cette décélération de l'activité économique en 2002 serait essentiellement due à la contre-performance du secteur primaire qui enregistrerait un taux de croissance de 1,9 % contre 10,3 % en 2001. En terme d'inflation, le taux annuel moyen serait de 2,7 % contre 4 % en 2001.

Au plan des finances publiques, la situation budgétaire serait marquée par une amélioration du solde global, en ligne avec les objectifs du programme conclu avec le FMI. Il en résulterait une contraction du déficit global en passant de 4,1 % du PIB en 2001 à 3,4 % en 2002.

S'agissant des comptes extérieurs, le déficit courant hors dons s'aggraverait en s'établissant à 10,0% du PIB en 2002 contre 9,4% l'année précédente, sous l'effet conjoint de la détérioration de la balance commerciale et des services.

Quant à la situation monétaire, elle serait marquée par un renforcement de la position extérieure et un accroissement du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire devrait augmenter de 6,4 % par rapport à 2001.

En ce qui concerne les indicateurs de convergence économique, un critère pourrait être respecté à l'horizon de convergence. Dans l'ensemble, le profil des autres critères de convergence s'améliorerait.

2.6.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Pour l'année 2002, le taux de croissance économique initialement prévu à 4,1 % a été révisé à la baisse à 2,9 %.

Au plan de l'offre, tous les secteurs d'activité participeraient à la croissance en 2002. La valeur ajoutée du secteur primaire serait de 1,9 % en 2002 contre 10,3 % en 2001. Cette évolution serait imputable d'une part à l'augmentation modérée des productions de l'élevage, de l'exploitation forestière et de la pêche et d'autre part à la stagnation de la branche agricole. Le secteur secondaire connaîtrait une croissance de 3,3 % du fait du regain d'activité dans les BTP en liaison de la poursuite des travaux initiés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et aux préparatifs des 5èmes jeux de la francophonie prévus en 2005. Le secteur tertiaire connaîtrait une croissance de 4,4 % imputable au commerce, transports et télécommunications qui croîtraient respectivement de 5 % et 5,3 %. Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB s'établiraient, respectivement, à 1,1 point, 0,4 point et 1,4 point.

Du côté de la demande, la croissance serait essentiellement tirée par la consommation des ménages et les investissements qui progresseraient respectivement de 5,1 % et 7,8%. Au niveau des échanges extérieurs, les exportations devraient progresser de 1,8 % alors que les importations augmenteraient de 3,1 %.

Le taux d'épargne intérieure brute, du fait de l'importance de la consommation finale, devrait se replier en s'établissant à 7,5 % en 2002 contre 8,2 % en 2001.

En glissement annuel au cours des dix premiers mois, le taux d'inflation a été de 2,1% contre 3,4 % au cours de la même période de 2001. En 2002, il est attendu un taux d'inflation annuel moyen de 2,7 % contre 4 % en 2001 Cette baisse serait portée par le repli des prix des produits alimentaires, boissons et tabac consécutif à une bonne récolte.

En ce qui concerne la situation des finances publiques, les réformes entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier avec le FMI ont permis d'accroître les recettes et de maîtriser les dépenses courantes. Les recettes budgétaires progresseraient de 21,2 % pour représenter 11,4 % du PIB contre 10% en 2001. Les recettes de la fiscalité intérieure évaluées à 47,8 % des recettes fiscales croîtraient de 18,9 % alors que celles de la fiscalité de porte augmenteraient de 20,8 %. Les dons progresseraient de 23,5 % pour atteindre 64,1 milliards. Ces évolutions permettront aux recettes budgétaires totales et dons d'atteindre 16 % du PIB en 2002 contre 13,9 % en 2001.

Les dépenses totales et prêts nets portés par les dépenses d'investissement connaîtraient une augmentation de 13,9 % en s'établissant à 19,4 % du PIB contre 18% en 2001. Les dépenses courantes progresseraient de 6,4 % contre 11% en 2001. Cette maîtrise des dépenses courantes progresserait sous l'effet des mesures prises dans le cadre de la modernisation de la gestion des finances publiques, la rationalisation de la consommation d'eau, de l'électricité, du téléphone de l'Administration Publique et la réduction des subventions et transferts. Les dépenses d'investissement augmenteraient de 28,7 % en s'établissant à 104,6 milliards soit 7,5 % du PIB contre 6,1 % en 2001 liées à une forte augmentation de plus de 50% de concours financiers extérieurs atténuées par les financements intérieurs.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat, se traduirait par un solde global hors dons déficitaire de 8 % du PIB comme en 2001. Quant au déficit global, il s'améliorerait en passant de 4,1 % du PIB en 2001 à 3,4 % en 2002. Le solde global base caisse serait de -72,3 milliards en 2002. Ce besoin serait couvert intégralement par les ressources extérieures.

Au niveau de la dette publique, son encours représenterait 91,4 % du PIB contre 96,3 % en 2001. La dette extérieure représente 85,3 % de cet encours et la dette intérieure 14,7%. Le service prévisionnel de la dette publique se chiffrerait à 80,4 milliards représentant 50,1 % des recettes budgétaires. Quant au service de la dette extérieure, il représenterait 29,7 % des recettes d'exportations. Le niveau élevé de ces indicateurs de la dette, pose le problème de soutenabilité.

Concernant son traitement, le Gouvernement a signé presque tous les accords bilatéraux du Club de Paris de janvier 2001 ainsi qu'avec certains créanciers non membres du Club pour des traitements comparables. Le point d'achèvement de l'initiative PPTE est prévu pour mi 2003. En attendant, le Niger a bénéficié des allègements intérimaires qui ont permis de financer le programme de lutte contre la pauvreté.

S'agissant des comptes extérieurs, le solde déficitaire de la balance courante se dégraderait de 29,1 milliards pour s'établir à 109,4 milliards en 2002, du fait de la hausse conjointe du solde négatif de la balance commerciale et de celui des services. Rapporté au PIB, le déficit courant, hors transferts officiels, est estimé à 10,0 % en 2002, contre 9,4 % l'année précédente.

La balance commerciale ressortirait déficitaire de 46,8 milliards, en dégradation de 10,0 milliards par rapport à 2001, imputable à un accroissement des importations (10,0 %) plus important que celui des exportations (6,8 %).

Le déficit du solde des services progresserait de 72,6 milliards à 81,2 milliards en 2002, du fait notamment de la hausse de 14,3 milliards du fret. Pour sa part, le solde déficitaire de la balance des revenus s'inscrirait en retrait de 2,7 milliards, pour ressortir à 10,9 milliards en 2002, contre un solde négatif de 13,6 milliards en 2001.

Les ressources extérieures mobilisées au titre des transferts sans contrepartie devraient se réduire de 42,7 milliards en 2002 à 29,5 milliards en 2001, du fait de la baisse des transferts publics nets qui s'établiraient à 26,2 milliards, contre 39,5 milliards un an plus tôt.

En 2002, les avoirs extérieurs nets sont attendus à 34,2 milliards à fin décembre 2002, en augmentation de 10,0 milliards par rapport à fin décembre 2001. Les prévisions situent l'encours du crédit intérieur à 114,7 milliards à fin décembre 2002, en hausse de 0,6 % par rapport à fin décembre 2001. Cette évolution résulte de l'accroissement des crédits à l'économie de 3,5 % et au repli de la PNG de 19,3 milliards. Au total, la masse monétaire s'est accrue de 23,6 %.

2.6.2. ETAT DE LA CONVERGENCE

Situation de la convergence pour 2002.

En 2002, le Niger respecterait un seul critère. L'état de convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang :

Le ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'établirait hors PPTE à -1,4 % en 2002 pour un objectif de 0,3 % au programme 2002-2004 et contre -3,2% en 2001. Cette amélioration résulterait de l'augmentation des recettes courantes et de la baisse des dépenses courantes. Par rapport à l'objectif du programme, ce ratio est en retrait de 1,7 point du fait de la limitation du champ du TOFE à l'administration centrale. En tenant compte de PPTE, ce ratio serait de -2,1 %.

Le taux d'inflation annuel moyen serait de 2,7 % contre 4 % en 2001 pour un objectif de 3 % conforme à la norme communautaire.

Le ratio encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal s'établirait à 91,4 % en 2002 pour un objectif de 85,9 % et contre 97,2 % en 2001. Ce ratio semble minoré parce que la dette intérieure a été sous estimée. Il connaîtrait une amélioration plus importante au point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Les arriérés de paiement :

- La non accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante serait respectée ;
- La non accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante serait respectée.

Toutefois, en raison de l'importance du Gap de financement que dégage le TOFE, des risques de non respect de ce critère semblent exister.

Critères de second rang :

Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales s'établirait à 35,9 % en 2002 pour un objectif de 30,8 % et contre un taux de 38,1 % en 2001. Cette contre performance par rapport à l'objectif s'explique par le dégel des incidences financières dues aux avancements et reclassements des agents de l'Etat.

Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales serait de 13,3 % contre 18,6 % en 2001 pour un objectif de 17,9 %.

Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal serait de 12,7 % contre 9,1 % en 2001 pour un objectif de 12 %. Cette dégradation par rapport à 2001 est liée à la faiblesse des exportations. Une situation qui devrait s'aggraver avec la crise ivoirienne.

Le taux de pression fiscale serait de 10,7 % contre 9,5 % en 2001 pour un objectif de 12,8 % et une norme communautaire de 17 %.

2.6.3. PERSPECTIVES POUR 2003-2005

Le programme pluriannuel actualisé 2003-2005 du Niger est parvenu à la Commission le 26 novembre 2002 conformément à la Directive n° 01/2000/CM/UEMOA portant calendrier opérationnel pour la mise en œuvre du Pacte.

Principaux éléments du Programme

Les autorités du Niger comptent donner une nouvelle orientation à la politique économique et financière au cours de la période du programme pluriannuel 2003-2005. Elles optent pour la consolidation des progrès réalisés, la relance de l'activité économique par les secteurs porteurs en particulier l'élevage et l'agriculture. Par ailleurs, le programme vise également la mise en œuvre de la stratégie de la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance politique, judiciaire et financière.

Dans le but de relever le revenu par habitant, le programme projette un taux de croissance du PIB réel de 4,7 % en moyenne sur la période. Cette projection est fondée sur l'hypothèse d'une reprise de l'activité économique dans tous les secteurs économiques.

Ainsi les secteurs primaire secondaire et tertiaire s'accroîtraient en moyenne respectivement de 6,1 %, 4,6 % et 4,5 %. Le taux d'inflation annuel moyen serait maintenu en deçà de 3 % grâce notamment à l'approvisionnement régulier des marchés en produits consommation courante. L'Etat entend favoriser la compétitivité et la reconstitution du stock alimentaire de sécurité. Le programme prévoit la résorption progressive du déficit extérieur courant hors dons en le ramenant à 8,8 % du PIB en 2005, en favorisant la production et l'exportation des produits agro-pastoraux.

Au plan des finances, l'Etat poursuit l'assainissement des finances publiques ce qui permettrait d'atteindre l'objectif de mise en œuvre d'une politique budgétaire rigoureuse associant d'une part une croissance moyenne modérée des recettes budgétaires de 10,1 % sur la période. Le taux de pression fiscale passerait de 11 % en 2003 à 11,5 % en

2005. L'Etat compte maintenir une progression annuelle moyenne de 2,9 % des dépenses courantes sur la période du programme. Le ratio masse salariale rapporté aux recettes fiscales serait ramené de 33,4 % en 2003 à 28 % en 2005. Quant aux dépenses en capital, elles augmenteraient en moyenne de 7,5 %, la composante financée sur ressources propres connaîtrait une hausse annuelle moyenne de 4,4 %.

Le programme vise aussi la non accumulation de nouveaux arriérés et l'amélioration continue des soldes budgétaires

En matière d'endettement public, l'encours de la dette passerait de 82,5 % du PIB nominal en 2003 à 63,1 % en 2005 sans toutefois la prise en compte de l'effet de l'initiative PPTE dont le point d'achèvement est prévu pour mi 2003.

Au niveau des échanges extérieurs, le programme prévoit un taux d'accroissement moyen annuel de 7,5 % des principaux produits d'exportation contre un taux de 6,6 % pour les importations.

Evaluation Technique du Programme

- Présentation du programme

Le programme est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il présente les objectifs ainsi que les mesures et les stratégies. Il est assorti de la matrice des mesures, du calendrier ainsi que du point sur la mise en œuvre des directives.

- Cohérence entre les programmes

Le programme est cohérent avec le programme monétaire et le programme économique et financier conclu avec le FMI.

- Amélioration continue des critères de convergence

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel N° 4/99 portant Pacte de convergence, le profil des critères de convergence est marqué par une amélioration continue jusqu'au respect des normes communautaires fixées. Le programme prévoit un bon sentier de convergence pour les critères à l'exception du critère des investissements publics sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales et de celui du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal.

- Conformité aux objectifs de convergence du Pacte

Les projections contenues dans le programme 2003-2005 indiquent qu'à l'exception du taux de pression fiscale, du déficit courant hors dons rapporté au PIB et les investissements financés sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales, les autres critères de convergence seraient respectés en 2005. seraient respectés.

- Pertinence des hypothèses

L'objectif de taux de croissance du PIB réel de 4,7 % sur la période semble est réaliste si l'on tient compte du « programme spécial du Président » qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Au plan des finances publiques, les recettes projetées semblent

faibles et ne traduisent pas la poursuite des efforts enregistrés en 2001 et 2002. Il en découle une faible amélioration du solde budgétaire de base.

Le taux de pression fiscale pourrait être porté à un niveau plus élevé si les mesures contenues dans le programme telles que la fiscalisation du secteur informel, la relance automatique de tous les contribuables retardataires, le renforcement de l'administration fiscale, la rigueur et le contrôle des exonérations sont effectivement mises en application.

En ce qui concerne la dette, l'encours indiqué dans le programme ne prend pas en compte les nouveaux décaissements et les effets de l'initiative PPTTE attendu pour mi-2003 date d'achèvement du processus. En l'absence de ces effets, il ne serait pas possible de passer d'un encours de 82,5 % du PIB à 63,1 % du PIB, soit une réduction de plus de 25 points de PIB sur une période de trois ans.

2.6.4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du présent programme pluriannuel indique que le sentier décrit permet à l'économie nigérienne de renforcer les objectifs de convergence sur la période 2003-2005. Toutefois, pour converger en 2005, horizon terminal du programme, des efforts supplémentaires doivent être fournis afin d'améliorer le niveau des critères portant sur le taux pression fiscale, les investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales et le déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal. A cet effet, la Commission encourage les Autorités à prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de parvenir à ces objectifs.

Globalement, la Commission juge conforme le programme pluriannuel 2003-2005 du Niger et recommande au Conseil des Ministres son adoption. Cependant, pour conforter ce programme, les Autorités sont invitées à :

- Poursuivre les efforts permettant d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE à la mi-2003 et tenir compte de l'effet attendu sur les statistiques de la dette extérieure ;
- Intensifier l'effort de recouvrement de recettes fiscales afin d'améliorer substantiellement le niveau du taux de pression fiscale ;
- Accélérer les réformes structurelles et sectorielles.

2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL

L'économie sénégalaise enregistrerait en 2002 une croissance moins soutenue qu'en 2001. Le taux de croissance est attendu à 4,8 % contre 5,7 % en 2001. **Le taux de croissance calculé à partir des PIB comparables, serait de 2,4% en 2002, en raison de l'imputation de la campagne agricole 2002/2003 à l'année 2002, conformément au Règlement N°11/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002.** Il est prévu que la croissance de 4,8 % se réalise dans un contexte marqué par la baisse du taux d'inflation annuel moyen qui se situerait à 2,4 % contre 3 % en 2001.

La situation des finances publiques devrait enregistrer une sensible amélioration en 2002, grâce notamment à la forte contraction des dépenses courantes malgré l'augmentation de la masse salariale de près de 10 %. Ainsi, le déficit global se réduirait en passant de 2,0 % du PIB en 2001 à 0,4 % en 2002.

Au plan des échanges extérieurs, le déficit du solde des transactions courantes hors dons se réduirait en passant de 6,9 % du PIB en 2001 à 6,4 % en 2002. Cette amélioration résulterait de la contraction du déficit commercial, associée à la hausse de l'excédent des transferts courants.

Comparée à fin décembre 2001, la situation monétaire serait caractérisée par une augmentation des avoirs extérieurs nets et un recul du crédit intérieur. La contraction du crédit intérieur serait liée au désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. Au total, la masse monétaire progresserait de 3,7 % par rapport à fin décembre 2001.

Pour ce qui est des critères de convergence, toutes les normes communautaires ont été respectées, excepté celle relative au déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal.

2.7.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET PERSPECTIVES 2003

Les prévisions indiquent un taux de croissance économique de 4,8 % en 2002 contre 5,7 % en 2001, pour un objectif initial de 6,2 %. Ce repli serait essentiellement imputable à la forte contraction des activités du secteur primaire, du fait notamment du démarrage tardif de la campagne agricole 2002/2003 et des intempéries qui ont affecté certaines régions du pays. Quant aux autres secteurs d'activité, la situation serait relativement plus satisfaisante, en particulier dans le domaine des industries chimiques et des BTP. En 2003, les perspectives de croissance seraient meilleures en raison notamment de la relance dans le secteur primaire. **Ainsi, le taux de croissance projeté à partir du PIB comparable serait de 7%.**

En glissement annuel sur les dix premiers mois de l'année 2002, le taux d'inflation a été de - 0,4 % contre 4,2 % au cours de la même période de l'année 2001. Les fonctions « Produits alimentaires, boissons et tabacs » et « Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison » ont été à la base de cette détente des prix. Cette évolution devrait se traduire en 2002 par une baisse du taux d'inflation annuel moyen qui ressortirait à 2,4 % contre 3,0 % en 2001

Globalement, la situation des finances publiques serait caractérisée en 2002 par une amélioration des soldes budgétaires par rapport à l'année précédente, en rapport avec l'amélioration des recettes et la contraction des dépenses courantes. Les recettes budgétaires progresseraient de 11,7 % pour représenter 18,6 % du PIB contre 17,8 % en

2001. Les dons devraient aussi augmenter de 23,3 % pour représenter 76,1 milliards contre 61,7 en 2001. Quant aux dépenses totales et prêts nets, en hausse de 1,0 %, représenteraient 21,2 % du PIB contre 21,7 % en 2001. Au total, l'amélioration du déficit global se contracterait pour se situer à 0,4 % du PIB en 2002 contre 2,0 % en 2001. De même, le déficit global hors dons se réduirait pour s'établir à 2,4 % du PIB contre 4,0 % en 2001. En 2003, il est attendu une aggravation de la situation des finances publiques, en rapport avec la forte progression des dépenses par rapport aux recettes. En effet, les dépenses augmenteraient de 17,6 % contre 8,1 % pour les recettes.

L'encours de la dette publique totale rapporté au PIB s'établirait à 69,0 % contre 73,0% en 2001. Le ratio du service de la dette publique sur les recettes budgétaires enregistrerait une hausse, en passant de 14,6 % en 2001 à 15,5 % en 2002. A l'instar des autres Etats de l'Union, le Sénégal poursuit des réformes en vue d'atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE. A cet effet, la conclusion d'un nouvel accord FRPC avec le FMI constitue un préalable. En attendant, le point d'achèvement du Sénégal reste flottant.

Au plan des échanges extérieurs, le déficit du solde courant, hors dons, rapporté au PIB se réduirait en passant de 6,9% en 2001 à 6,4 % en 2002. Cette amélioration sensible résulterait de la contraction du déficit de la balance des biens et services, conjuguée à la hausse de l'excédent des transferts courants. Le déficit commercial serait en retrait de 17,6 milliards par rapport à 2001, sous l'effet d'une progression plus soutenue des exportations par rapport aux importations. L'accroissement des exportations serait lié à la bonne tenue de tous les produits d'exportation traditionnels, à l'exception du phosphate, en dépit d'un repli des cours. La légère progression des importations résulterait essentiellement de la hausse des achats de produits alimentaires, de biens intermédiaires et de biens d'équipement. L'excédent des transferts courants de 5,0 % proviendrait de la hausse de 8 milliards de l'aide budgétaire.

En 2002, La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires devrait ressortir à 214,4 milliards, en accroissement de 44,8 milliards par rapport à fin décembre 2001. Elle est attendue à 267,7 milliards à fin décembre 2003. S'agissant du crédit intérieur, son encours est attendu à 803,4 milliards en décembre 2002, en contraction de 4,1% par rapport à un an plus tôt. Cette évolution est imputable au repli des crédits à l'économie et de la PNG, respectivement, de 8,3 milliards ou 1,2% et 47,6 milliards ou 30,3%. Pour l'année 2003, le crédit intérieur est attendu à 821,2 milliards soit une hausse de 2,2%. Au total, la masse monétaire devrait enregistrer un accroissement de 3,7% par rapport à fin décembre 2001, pour s'établir à 939,1 milliards à fin décembre 2002. Elle est projetée en accroissement de 6,0% à fin décembre 2003 pour atteindre 995,6 milliards.

2.7.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2002 ET 2003

A la date du 05 décembre 2002, le Programme Pluriannuel de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité du Sénégal au titre de la période 2003-2005 n'a pas été transmis.

Sur la base de l'exécution du programme pluriannuel 2002-2004, le Sénégal a respecté sept critères de convergence sur les huit prévus dans le Pacte de convergence. Cette situation se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base (hors PPTE) rapporté au PIB nominal** s'établirait à 2,0 % en 2002 contre un déficit de 1,0 % en 2001 et pour un objectif d'excédent de 1,4 % retenu dans le programme pluriannuel 2002-2004. Cette évolution résulte de l'amélioration plus que prévue des recettes et de la contraction des dépenses de base. En 2003, ce ratio est attendu à 2,4 %.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** est attendu à 2,4 % pour un objectif de moins de 3%. En 2001, l'inflation était ressortie à 3,0 % suite à la mise en place du taux unique de TVA de 18 %.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 69,2 % en 2002 pour un objectif de 72 %. En 2003, ce ratio est attendu 50,1 %.
- **Les arriérés de paiement :**

Le critère relatif à la non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante a été respecté en 2002. De plus, aucune accumulation n'est prévue en 2003 ;

Le critère relatif à la non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante a été respecté en 2002. De plus, aucune accumulation n'est prévue en 2003.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** représenterait 30,8 % en 2002 pour objectif 32,1 %. Ce ratio devrait augmenter pour se situer à 31,0 % en 2003, soit un niveau inférieur à la norme communautaire de 35 % maximum.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** serait de 22,4 % en 2002 pour un objectif de 20,1% et une réalisation de 20,5 % en 2001. Il est attendu à 23,9 % en 2003.
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** s'établirait à 6,4 % pour un objectif de 7,2 %.
- **Le taux de pression fiscale** serait de 17,7 % pour un objectif de 17,4 %. Ce ratio est attendu à 18,0 % en 2003.

2.7.3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour consolider les performances réalisées en matière de convergence, des mesures doivent être prises en vue de maintenir la stabilité du cadre macro-économique à travers, notamment, la poursuite de l'assainissement des finances publiques et le parachèvement du programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques.

Au niveau des finances publiques, les mesures doivent porter sur la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale, la modernisation des régies financières et la maîtrise des dépenses publiques grâce notamment au renforcement des capacités dans l'utilisation des nouveaux systèmes de gestion intégrée et de la nomenclature budgétaire de l'UEMOA.

Concernant la restructuration des entreprises publiques, les réformes devraient être achevées, en particulier dans le secteur de l'énergie et des oléagineux, afin d'éviter tout recours aux transferts en faveur desdits secteurs.

Enfin, les Autorités sont invitées à transmettre à la Commission le Programme Pluriannuel 2003-2005 et à s'efforcer à l'avenir au respect des échéances statutaires prévues dans la Directive n° 01/2000/CM/UEMOA, du 30 mars 2000, portant définition d'un calendrier opérationnel pour la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA.

2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

L'activité économique, sous l'impulsion des secteurs primaire et secondaire, enregistrerait un taux de croissance de 2,9 % en 2002 contre 0,6 % en 2001. Cette croissance se réaliserait dans un contexte marqué par une modération des prix. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 3,5 %.

La situation des finances publiques se traduirait par une détérioration du solde budgétaire global qui passerait d'un excédent de 0,6 % du PIB en 2001 à un déficit de 3,0 % en 2002.

S'agissant des échanges extérieurs, le déficit du solde courant hors dons rapporté au PIB nominal se contracterait pour se situer à 14,8 % en 2002 contre 16,4 % en 2001, en liaison avec une réduction de 3,5% du déficit de la balance des services.

Quant aux agrégats monétaires, la masse monétaire enregistrerait une progression de 8,0 % pour s'établir à 259,2 milliards en 2002. En contrepartie, les avoirs extérieurs nets s'inscriraient en nette amélioration, pour s'établir à 70,0 milliards. Le crédit intérieur, pour sa part, enregistrerait une baisse de 1,6 % par rapport à l'année 2001.

En ce qui concerne les indicateurs de convergence budgétaire, le Togo ne respecterait que le critère relatif au taux d'inflation annuel moyen. Ainsi, l'économie togolaise ne convergerait pas en 2002.

2.8.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2002, le taux de croissance de l'économie togolaise, est estimé à 2,9 % contre 0,6 % en 2001. Cette performance, est principalement imputable aux secteurs primaire et secondaire qui progresseraient respectivement de 3,8 % et de 8,3 %.

Ainsi, cette croissance se réaliserait, d'une part, grâce aux résultats satisfaisants de la campagne agricole 2002/2003, en particulier, la production des cultures vivrières en hausse de 4,0 %, et d'autre part, au regain d'activités des industries extractives, avec la reprise de la production des phosphates et le maintien des performances des cimenteries et des industries chimiques.

Par contre, le secteur tertiaire serait en repli de 1,5 % contre une hausse de 2,8 % en 2001, en raison du recul de 6,1 % de la branche « Commerce – bars – restaurants ».

Les contributions au taux de croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire s'établiraient respectivement à 1,5 point, 1,9 point et – 0,5 point.

Du côté des emplois du PIB, la reprise de l'activité économique en 2002 serait imputable à la consommation et à l'investissement dont les contributions à la croissance sont respectivement de 7,5 points et de 0,3 point. La contribution du solde commercial à la croissance est de – 4,9 points.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute, en légère amélioration, passerait de 1,1% en 2001 à 1,3 % en 2002, tandis que le taux d'investissement baisserait en passant de 17,4 % en 2001 à 17,2 % en 2002.

Sur les dix premiers mois de l'année 2002, l'inflation en glissement annuel à fin octobre s'est située à 2,8 % contre 6,6 % à la même période un an plus tôt. Cette baisse

s'expliquerait par la disponibilité des produits alimentaires sur les marchés agricoles. Quant au le taux d'inflation annuel moyen, il se situerait à 3,5 % en 2002 contre 3,9% en 2001.

S'agissant des finances publiques, les opérations financières de l'Etat enregistreraient en 2002, une détérioration des principaux soldes budgétaires, imputable à la baisse des recettes budgétaires et à l'augmentation des dépenses totales.

En effet, les recettes budgétaires baisseraient de 1,3 % pour représenter 14,7 % du PIB nominal contre 15,7 % en 2001. Quant aux dépenses totales, elles progresseraient de 21,7 % en 2002 pour se situer à 19,2 % du PIB contre 16,7 % en 2001. Cette évolution serait principalement due à la forte augmentation du poste « autres dépenses courantes » qui se serait accru de 25,7 % contre une baisse de 13,6 % en 2001. Le solde budgétaire global se situerait à -3% du PIB nominal contre 0,6% en 2001 ; tandis que le solde budgétaire global hors dons passerait d'un excédent de 0,1 % en 2001 à un déficit de 4,5 % du PIB en 2002.

Quant au solde budgétaire global base caisse, il représenterait -3,6 % du PIB en 2002 contre 1,6 % en 2001. Les contraintes pesant sur les finances publiques se traduiraient par des accumulations d'arriérés de paiement intérieur et extérieur, en liaison avec l'existence d'un gap de financement de 97,3 milliards et l'irrégularité dans le paiement des salaires. Au titre des arriérés extérieurs, il a été accumulé un montant de 30,6 milliards.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours représenterait 127,7 % du PIB nominal en 2002 contre 139,3 % en 2001. Le service de la dette publique totale représenterait 38,3 % des recettes budgétaires totales hors dons. Ces ratios indiquent la non soutenabilité de la dette avec pour conséquence une accumulation d'arriérés de paiement intérieur et extérieur. Le Togo est éligible à l'initiative PPTTE, mais n'ayant pas de programme avec les Institutions de Bretton Woods, il est l'un des deux pays de l'Union à n'avoir pas encore atteint le point de décision pour un meilleur traitement de fond de leur dette extérieure.

S'agissant des comptes extérieurs, le solde global des paiements extérieurs ressortirait en 2002 excédentaire de 5,4 milliards contre 9,2 milliards en 2001. Cette contraction serait imputable, en particulier, à l'aggravation de 7,1 % du déficit commercial et d'une réduction de 3,2 % des transferts courants. Hors transferts officiels, le déficit extérieur courant rapporté au PIB nominal s'établirait à 14,8 % en 2002 contre 15,4 % en 2001.

S'agissant de la situation monétaire, elle se caractériserait à fin décembre 2002 par une hausse de la masse monétaire qui progresserait au rythme de 8,0 % pour s'établir à 259,2 milliards contre 240,0 milliards en 2001. En contrepartie, les avoirs extérieurs nets enregistreraient une progression de 15,1 % pour se situer à 70,0 milliards contre 54,9 milliards en 2001. Quant au crédit intérieur, il baisserait de 1,6 % pour s'établir à 185,9 milliards pour un objectif révisé de 192,9 milliards contre une réalisation de 189,2 milliards en 2001. En effet, la position nette du gouvernement (PNG) est attendue à 45,8 milliards à fin décembre 2002 contre 51,2 milliards en 2001. Il s'ensuit une amélioration de la PNG de 10,5 %. Quant aux crédits à l'économie, ils sont attendus à 140,1 milliards à fin décembre 2002 contre 137,8 milliards en 2001. Les crédits ordinaires, d'un montant de 134,9 milliards, se rétracteraient de 1,3 % par rapport à 2001.

2.8.2. ETAT DE LA CONVERGENCE

2.8.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2002

En 2002, horizon de convergence, conformément aux dispositions du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, l'économie togolaise ne convergerait pas. Seul le critère relatif au taux d'inflation serait respecté. Le Togo n'a pas eu de programme 2002-2004 durant toute l'année 2002. La situation des critères de convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** se situerait en 2002 à 1% contre 1,3 % en 2001. Cette dégradation serait imputable à la baisse de 1,3 % des recettes budgétaires hors dons, aggravée par une augmentation des dépenses de base de 1,1 point du PIB par rapport à leur niveau de 14,5% en 2001.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** est attendu à 3,5 % en 2002 contre 3,9% en 2001.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** serait de 127,7 % à fin décembre 2002 contre 139,3 % en 2001, pour une norme communautaire de 70 % maximum.
- **Arriérés de paiement**

La non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante serait respectée en 2002.

La non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante ne serait pas respectée en 2002, en raison d' une accumulation d'arriérés de 30,6 milliards.

Toutefois, l'existence d'un gap résiduel de 97,3 milliards non couvert en raison de l'absence de soutien financier extérieur, contrarierait tout effort de non accumulation d'arriérés.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales** s'établirait à 46,0 % contre 45,1 % en 2001. Cette augmentation du ratio est expliquée par les recrutements de personnel effectués dans le secteur de la santé et par l'insuffisance relative des recettes fiscales.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'améliorerait de 2,6 points pour se situer à 9,1 % en 2002. Malgré le progrès réalisé, ce seuil est particulièrement en retrait par rapport à la norme communautaire de 20 %.
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** s'améliorerait légèrement en passant de 16,4 % en 2001 à 14,8 % en 2002.

- **Le taux de pression fiscale** se dégraderait de 0,9 point pour représenter 12,6 % en 2002 pour une norme communautaire de 17 % minimum.

2.8.2.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2003-2005

Le programme pluriannuel 2003-2005 du Togo est parvenu à la Commission le 19 novembre 2002.

Principaux éléments du programme

Le programme pluriannuel du Togo définit une stratégie de convergence pour la période 2003-2005, reposant sur un scénario dont les principaux axes sont :

- la poursuite de l'assainissement des finances publiques, à travers une maîtrise des dépenses courantes ;
- l'accélération des réformes structurelles, notamment la restructuration et la privatisation des entreprises publiques;
- la poursuite des efforts de restructuration et de privatisation du système bancaire ;
- le maintien du taux d'inflation à 3% maximum par an ;
- la diversification des exportations et la maîtrise de l'accroissement des importations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du programme, l'activité économique enregistrerait une croissance moyenne de 4,2 % sur la période 2003-2005. Elle sera portée par le secteur secondaire qui croîtrait de 6,4 % en 2003, de 7,3 % en 2004 et de 6,4 % en 2005, et du secteur primaire qui croîtrait de 4,1 % en moyenne. En liaison avec l'amélioration de la production agricole, le taux d'inflation annuel moyen serait maintenu en dessous de 3 %.

Les stratégies de convergence budgétaire, contenues dans le programme pluriannuel 2003-2005, reposent sur la poursuite de l'assainissement des finances des publiques, avec un plan de trésorerie comme instrument de mise en œuvre. Cette politique budgétaire vise à porter le taux de pression fiscale de 12,6 % en 2003 à 12,8 % en 2004, puis à 13,0 % en 2005. Les efforts attendus de mobilisation des ressources internes permettraient de porter le ratio recettes totales hors dons rapportées au PIB nominal à 14,9 % en moyenne sur la période contre 14,7 % en 2002.

Pour atteindre ces objectifs, les mesures à mettre en œuvre pour améliorer le recouvrement et l'efficacité des régies financières sont, entre autre, l'élargissement de l'assiette fiscale, une limitation des exonérations, la lutte contre la fraude, la contrebande et la corruption.

En matière de dépenses, la stratégie permettrait de stabiliser les dépenses totales et prêts nets à 19,3 % sur la période. Le niveau des dépenses courantes rapportées au PIB nominal représenterait 13,1 % en moyenne sur la période. Quant aux dépenses d'investissement financées sur ressources internes, elles se situeraient à 0,5 % du PIB en moyenne sur la période contre 0,4 % en 2002. Les dépenses de base, en amélioration sur la période, se situeraient à 14,3 %. Il en résulterait une amélioration continue du solde budgétaire de base qui passerait de 0,0 % en 2003 à 0,6 % en 2004, puis à 1,2 % en

2005. Le ratio des dépenses d'investissement financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales enregistrerait une faible amélioration, passant de 9,6 % en 2003 à 9,8 % en 2005.

Les stratégies de convergence de l'économie sur la période 2003-2005 reposent sur la diversification des exportations et la maîtrise de l'accroissement des importations. Elles consistent à promouvoir la production locale et à maîtriser les importations exceptionnelles de certaines catégories de biens d'équipement, dans le but de réduire le déficit chronique de la balance commerciale, d'améliorer le solde extérieur courant et de soutenir la croissance. Le ratio du déficit extérieur courant hors dons sur le PIB nominal passerait de 13,3 % en 2003 à 12,4 % en 2005.

Evaluation technique du programme

• Présentation du programme

Le programme pluriannuel 2003-2005 du Togo est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels et comporte les différentes annexes statistiques. Il fait le point sur l'état d'avancement de l'application des directives des finances publiques de l'UEMOA. Toutefois, pour une meilleure conformité au canevas type d'annexe statistique, le programme devra respecter le canevas type d'annexe statistique proposé par la Commission. Il devra également être enrichi par l'élaboration d'une matrice des mesures et d'un calendrier de mise en œuvre, ainsi que des statistiques sur la dette publique totale.

• Cohérence du programme

Le programme pluriannuel de convergence 2003-2005 est cohérent avec le programme monétaire de l'année 2003 et les données projetées du FMI, en ce qui concerne les taux de croissance économique.

• Amélioration continue des critères de convergence

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel n°04/99 portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le profil des indicateurs de convergence est marqué par une amélioration continue, excepté le taux de pression fiscale, le ratio du solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal.

• Conformité aux objectifs de convergence du Pacte

Hormis le critère relatif au taux d'endettement dont les données ne sont pas disponibles, tous les critères de premier rang seraient respectés. Toutefois, les écarts importants de financement résiduels non couverts permettent de penser que le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement ne sera pas effectivement respecté. Ces gap représentent en moyenne 30,7 % des recettes budgétaires sur la période du programme.

• Pertinence des hypothèses

L'objectif d'un taux de croissance de 4,2 % en moyenne par an et les autres objectifs du programme pluriannuel 2003-2005 sont réalisables au regard de la potentialité actuelle de l'économie togolaise et des hypothèses du scénario retenu. En effet, le scénario repose sur des hypothèses de relance de la production du secteur cotonnier, et surtout des

bonnes performances attendues des cimenteries avec la poursuite du développement des activités de production de clinker et de ciment. Il repose également sur les bonnes performances de production des phosphates par l'IFG-Togo. Il est aussi fondé sur la poursuite de l'assainissement des finances publiques, à travers la rationalisation des dépenses courantes, sur l'accélération des réformes structurelles, en particulier, la restructuration et la privatisation des entreprises publiques et du système bancaire.

Cependant, l'existence de gap de financement de 146,5 milliards au titre du programme pluriannuel pourrait compromettre la réalisation des objectifs y relatifs, en liaison avec l'absence de soutien financier extérieur, le Togo n'ayant pas de relations avec la Communauté financière internationale. Pour que l'économie puisse réaliser les performances attendues dans ce programme et mobiliser les ressources additionnelles nécessaires pour son financement, les Autorités togolaises devraient tout mettre en œuvre pour accélérer le processus démocratique et respecter les préalables pour la reprise intégrale de la coopération avec l'Union européenne et au-delà, la Communauté internationale.

2.8.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Commission constate que les Autorités togolaises ont réalisé un effort important dans la résolution de certaines contraintes d'offre à travers le développement des cimenteries, la privatisation de l'Office Togolais des Phosphates (OTP) et le regain d'activités de la filière coton. Elle note également l'organisation des élections législatives anticipées en octobre 2002.

La Commission suggère au Conseil des Ministres l'adoption du programme pluriannuel 2003-2005 du Togo. Pour conforter ce programme, les Autorités togolaises sont invitées à prendre les mesures ci-après :

- élaboration d'une matrice des mesures proposées dans le programme pluriannuel et d'un calendrier de mise en œuvre, accompagnés des PIB comparables pour la période du programme à transmettre à la Commission au cours du premier trimestre 2003 ;
- accélération de la mise en œuvre du programme de privatisation des autres entreprises publiques et du secteur bancaire ;
- accélération du processus d'élaboration d'un DSRP final, condition nécessaire pour le bénéfice de l'initiative PPTTE qui redonnerait une nouvelle vigueur à l'activité économique et un meilleur traitement de la dette publique extérieure ;
- reprise intégrale de la coopération avec l'Union européenne en vue de favoriser le retour des autres partenaires extérieurs.

2.9. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION⁵

En 2002, le rythme de l'activité économique dans l'Union devrait se maintenir au même niveau que celui de 2001, soit 3,9 %. A la suite des troubles en cours en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, la croissance ne serait plus que de 2,7 %. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 2,9 % contre 4,1 % en 2001.

Au plan des finances publiques, le déficit budgétaire global hors dons s'aggraverait pour se situer à 5,3 % du PIB contre 4,1 % en 2001, la progression attendue des recettes étant moins soutenue que celle des dépenses. La situation des finances publiques resterait, par ailleurs, marquée par le poids de la dette et l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs et extérieurs dans certains Etats membres.

S'agissant des échanges extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB se réduirait légèrement en passant de 6,3 % en 2001 à 6,2 % en 2002.

En ce qui concerne, la situation monétaire de l'Union, elle caractériserait par un accroissement des avoirs extérieurs nets, une baisse des crédits intérieurs et une hausse de la masse monétaire, la baisse des crédits ayant été plus que compensé par la hausse des avoirs extérieurs nets.

L'état de convergence indique qu'aucun Etat ne respecterait l'ensemble des huit critères l'ensemble des huit critères.

2.9.1. SITUATION ECONOMIQUE RECENTE

Selon les projections initiales fondées sur une normalisation de la situation socio-politique dans l'Union et une reprise de la coopération avec la communauté internationale, le taux de croissance économique de l'Union se maintiendrait au même niveau que celui qu'en 2001.

L'évolution de l'activité économique dans l'Union, au cours des trois premiers trimestres de l'année, indiquait un taux de croissance de 3,9 % en 2002. Avec la crise socio-politique en cours en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, cette perspective de croissance a été révisée à la baisse pour se situer à 2,7 %⁶. Cette baisse s'explique essentiellement par les contraintes qui pèsent sur l'économie ivoirienne et qui ont entraîné une réestimation du taux de croissance qui s'est situé finalement à 0 % pour des prévisions initiales de 3 %.

Les Etats qui enregistreraient une croissance relativement élevée sont le Bénin, le Burkina et le Sénégal avec respectivement un taux de 6,0 %, 5,6 %, et 4,8 %. Pour le Sénégal, le taux de croissance calculé à partir des PIB plus comparables, serait de 2,4 %, ce qui entraînerait une nouvelle révision à la baisse du taux de croissance de l'Union. Quant aux autres Etats, leur croissance devrait être moins vigoureuse. En particulier, elle se situerait à 0,0 % pour la Côte d'Ivoire et à -4,2 % pour la Guinée Bissau.

Pour 2003, la croissance serait de 2,5 %, sous l'hypothèse que la crise serait terminée avant la fin du premier trimestre 2003.

⁵ Pour le Mali et le Niger, le PIB a été calculé à partir de la nouvelle méthode qui rend les PIB des Etats de l'Union plus comparables. Ceci a eu un impact sur les taux de croissance de 2001 et les prévisions pour 2002.

⁶ Ce taux ne tient pas compte de l'impact de la crise en Côte d'Ivoire sur les autres Etats membres de l'Union

En 2002, la croissance est attendue dans un contexte marqué par une baisse de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 2,9 % contre 4,1 % en 2001. La baisse attendue de l'inflation est liée aux résultats satisfaisants des campagnes agricoles dans certains Etats membres.

Au plan des finances publiques, les recettes budgétaires augmenteraient de 6,7 % pour représenter 16,9 % du PIB contre 16,6 % en 2001. En particulier, les recettes fiscales progresseraient de 7,3 % portant ainsi la pression fiscale à 15,2 % contre 14,9 % en 2001.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 12,5 % pour s'établir à 22,2 % du PIB contre 20,7 % en 2001. Cette évolution à la hausse des dépenses publiques serait portée essentiellement par les dépenses en capital qui progresseraient de 29,3%. Cette accélération traduit une hausse simultanée des deux composantes à hauteur de 29,5 % pour la composante financée sur ressources internes et de 29,2% pour celle financée sur ressources externes. Quant aux dépenses courantes, elles n'ont progressé que de 3,4 % malgré la hausse des salaires de 6,9 %, suite au dégel des promotions et avancements et à la valorisation du point indiciaire dans certains Etats membres.

Au total, l'exécution des opérations financières des Etats se traduirait par une aggravation du déficit budgétaire global hors dons qui s'établirait à 5,3 % du PIB contre 4,1 % en 2001. De même, le déficit budgétaire global passerait de 1,5 % en 2001 à 2,8 % en 2002. Cette situation a entraîné des tensions de trésorerie qui se traduisent par un recours accru aux concours de la Banque Centrale et des accumulations d'arriérés par les Etats membres qui ne bénéficient pas de financements extérieurs importants.

La situation des finances publiques reste, par ailleurs, marquée par le poids de la dette qui demeure une contrainte majeure à l'assainissement des finances publiques. Face à cette contrainte, seul un traitement de fond dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) permettra d'alléger le fardeau de la dette et de promouvoir une croissance économique soutenue et durable.

Tous les Etats membres de l'Union, excepté la Côte d'Ivoire et la Togo, ont atteint le point de décision. Le Burkina Faso est le seul Etat membre qui a atteint le point d'achèvement en avril 2002. Il est prévu que le Mali atteigne le point d'achèvement en décembre 2002 ; le Bénin et le Niger en 2003. Quant au Sénégal, le point d'achèvement reste flottant. Le programme mis en place par la Guinée Bissau a connu des dérapages en 2001. Cette situation risque de retarder l'adoption du DSRP final, initialement prévu en 2002.

Les Etats devront donc accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles ainsi que l'élaboration des DSRP finaux afin d'accéder au point d'achèvement dans les meilleurs délais.

En 2003, les recettes budgétaires totales devraient progresser de 7,3 % pour représenter 17,1 % du PIB. Cette évolution proviendrait essentiellement de la hausse de 8,4 % des recettes fiscales portant ainsi le taux de pression fiscale à 15,6%.

Quant aux dépenses et prêts nets, ils progresseraient de 6,7 % pour représenter 22,3 % du PIB. Cette hausse résulterait de l'accroissement des dépenses courantes de 3,4 % et des dépenses en capital de 5,4 %. L'augmentation des dépenses d'investissement s'explique par l'accroissement de 14,3 % de la composante financée sur ressources internes la composante financée sur ressources externes étant attendue en baisse de

0,2 %. Au total, l'exécution des opérations financières se traduirait en 2003 par un déficit global hors dons de 5,2 %. Le solde global hors ressortirait à 2,8 %.

S'agissant des échanges extérieurs, ils se traduisent par une légère amélioration du solde courant hors dons, en dépit de la détérioration des termes de l'échange résultant essentiellement de la baisse des cours des matières premières, à l'exception du cacao et de l'or, exportées par les Etats membres de l'Union. Cette évolution enregistrée résulterait notamment de la baisse de l'excédent des transferts courants dont l'impact serait partiellement compensé par le renforcement de l'excédent de la balance commerciale. Au total, le déficit courant extérieur, hors transferts officiels, rapporté au PIB nominal se situerait à 6,2⁷ % contre 6,3 % en 2001.

La baisse de l'excédent des transferts courants résulte de la réduction des transferts courants en faveur des Etats membres de l'Union et du déficit des transferts nets au titre du secteur privé du fait principalement des sorties importantes de fonds des travailleurs immigrés en Côte d'Ivoire. L'amélioration de l'excédent commercial serait imputable essentiellement à la bonne tenue des cours du cacao de l'or et à la hausse des quantités exportées (coton, or).

Pour l'année 2003, sur la base des données disponibles, les prévisions des comptes extérieurs se caractériseraient par déficit du compte courant hors dons représentant 6 % du PIB. Cette évolution résulterait d'un accroissement de 7,7 % des importations plus forte que celle des exportations (6,6 %), nonobstant l'évolution favorable des prix des produits d'exportation (cacao, coton, or), en liaison essentiellement avec les achats au titre de biens d'équipement à effectuer dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'investissements publics et de produits alimentaires consécutivement à la mauvaise campagne agricole 2002/2003 enregistrée dans la plupart des pays du Sahel.

En ce qui concerne, la situation monétaire de l'Union, elle caractériserait par un accroissement des avoirs extérieurs nets, une baisse des crédits intérieurs et une hausse de la masse monétaire, la baisse des crédits ayant été plus que compensé par la hausse des avoirs extérieurs nets.

En effet, les avoirs extérieurs nets ont progressé atteindraient 2332,4 milliards en décembre 2002 contre 2162,2 milliards en décembre 2001, en relation avec la hausse des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale. L'encours des crédits intérieurs a baissé de 1,2 % sous l'effet conjugué de la baisse des crédits à l'économie et de l'amélioration de la Position Nette du Gouvernement qui se situerait à 869,5 milliards. De 887,3 milliards de décembre 2001, la PNG passerait à 869,5 milliards. Quant aux crédits à l'économie, ils baisseraient de 2873,4 milliards à 2846,5 milliards. Il en résulterait une progression de la masse monétaire de 6,4%.

En 2003 la situation monétaire se caractériserait par une croissance des avoirs extérieurs nets, des crédits intérieurs et finalement une croissance de la masse monétaire. Les avoirs extérieurs nets progresseraient de 8,6 % pour se situer à 2 532,5 milliards. Les crédits intérieurs augmenteraient de 1,3 % pour s'établir à 3 763,8 milliards. Cette évolution résulte par l'amélioration de la Position Nette du Gouvernement et de l'accroissement de 4,3 % des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement ressortirait à 794,5 milliards et les crédits à l'économie à 2 969,3 milliards. L'amélioration de la Position Nette du Gouvernement

⁷ Ce solde ne prend pas en compte l'impact de la crise ivoirienne sur les comptes extérieurs

s'explique, en partie, par la fin des concours au titre de l'article 16, l'encours à fin 2002 devant faire l'objet d'une consolidation assorti d'un plan d'apurement dont la mise en œuvre commence dès 2003. La hausse des crédits à l'économie serait réalisée sous l'hypothèse d'une amélioration de la qualité du portefeuille des banques, d'un recours accru des banques et des Etats au marché financier et d'un renforcement des fonds propres des banques.

2.9.2. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Ratio solde budgétaire de base sur le PIB nominal supérieur ou égal à 0 :**

Le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal respecteraient ce critère. Ils réaliseraient, respectivement, des excédents de 0,8 %, 0,3 % et 2,0 %.

- **Le taux d'inflation annuel moyen maintenu à 3 % maximum par an :**

Cinq Etats membres respecteraient ce critère. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger, et du Sénégal. Le taux le plus élevé serait enregistré au Mali avec un taux de 5,1 %.

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70 % :**

Trois Etats membres à savoir le Bénin, le Burkina Faso et le Sénégal respecteraient ce critère en 2002. La Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali et le Togo auraient des taux d'endettement supérieurs à 100 %. Toutefois, dans le cadre de l'Initiative PPTTE, le bénéfice des allègements attendus par certains Etats pourraient favoriser une amélioration du taux d'endettement dans l'Union.

- **Le critère de non accumulation des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante :**

Au moins trois Etats membres, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Togo, ne respecteront pas ce critère.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, inférieur ou égal à 35 % :**

Trois Etats membres respecteraient ce critère. Il s'agit du Bénin, du Mali et du Sénégal. Les prévisions indiquent que pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Togo ce ratio se situerait au-dessus de 40 %. En particulier, il serait de 94,6 % pour la Guinée Bissau.

- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, supérieur ou égal à 20%.**

Quatre Etats membres respecteraient ce critère. Il s'agit du Bénin, du Burkina, du Mali et du Sénégal. Les résultats attendus des autres Etats membres se situeraient dans la fourchette comprise entre 5,3 % et 14,0 %.

- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal, inférieur ou égal à 5 %.**

La Côte d'Ivoire est le seul Etat membre qui pourrait respecter ce critère. Les autres Etats membres dégageraient un déficit compris entre 6,2 % et 21,1 %.

- **Le taux de pression fiscale, supérieur ou égal à 17 %.**

Seul le Sénégal respecterait ce critère. Les autres Etats membres réaliseraient un taux compris entre 7,5 % pour la Guinée-Bissau et 15,9 % pour la Côte d'Ivoire.